



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2022

www.ca-briepicardie.fr | www.ca-briepicardie.com

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie compte au 30 juin 2022 :

- 209 agences de Proximité
- 1 agence Gestion de la Relation à Distance
- 2 agences Crédit Agricole En Ligne
- 3 agences Courtiers
- 1 agence Habitat à distance
- 3 agences Banque Privée
- 5 Centres d'Affaires Entreprises
- 3 agences Collectivités Publiques
- 3 Centres d'Affaires Professionnels de l'Immobilier
- 2 pôles Institutionnels et Associations
- 3 équipes de conseillers mobiles Assurances Agriculteurs et Professionnels
- 1 plateforme Front Office Assurances Agriculteurs et Professionnels
- 1 plateforme Allocation d'Actifs et Gestion Conseillée
- 1 Banque d'Affaires
- 1 agence Evènements de la Vie

- 85 Caisses Locales
- 18 Administrateurs de la Caisse Régionale
- 878 Administrateurs de caisses locales
- Près de 422 000 Sociétaires

- Plus de 1,1 million de clients

SOMMAIRE

1.	Examen de la situation financière et du résultat au 30 juin 2022	4
1.1	La situation économique	5
1.1.1	Environnement économique et financier global	5
1.1.2	Environnement local et positionnement de la CR sur son marché	7
1.1.3	Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice	10
1.1.4	Les faits marquants	10
1.2	Analyse des comptes consolidés	11
1.2.1	Présentation du groupe de la Caisse Régionale	11
1.2.2	Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale	11
1.2.3	Résultat consolidé	11
1.2.4	Bilan consolidé et variations des capitaux propres	12
1.2.5	Activité et résultat des filiales	13
1.3	Analyse des comptes individuels	15
1.3.1	Résultat financier sur base individuelle	15
1.3.2	Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle	15
1.3.3	Hors-bilan sur base individuelle	16
1.4	Capital social et sa rémunération	16
1.5	Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe CR	17
1.6	Informations diverses	17
1.6.1	Informations spécifiques sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisé par l'assemblée générale du 30/03/2022	17
1.6.2	Calendrier des publications des résultats	17
2.	Facteurs de risques et informations prudentielles	18
2.1	Informations prudentielles	19
2.2	Facteurs de risques	19
2.2.1	Risques de crédit et de contrepartie	19
2.2.2	Risques financiers	21
2.2.3	Risques opérationnels et risques connexes	24
2.2.4	Risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole Brie Picardie évolue	25
2.2.5	Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale	28
2.2.6	Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole	30
2.3	Gestion des risques	31
2.3.1	Risques de crédit	31
2.3.2	Risques de marché	36
2.3.3	Gestion du bilan	38
2.3.4	Risques opérationnels	41
2.3.5	Risques juridiques	42
2.3.6	Risques de non-conformité	42
3.	Comptes consolidés	43
4.	Rapport des commissaires aux comptes	97
5.	Attestation du responsable de l'information financière	101
6.	Glossaire	103

1.Examen de la situation financière et du résultat au 30 juin 2022

1.1 La situation économique

1.1.1 Environnement économique et financier global

Premier semestre 2022

Après une chute du PIB mondial de 3% en 2020, inédite depuis au moins quarante ans, l'année 2021 a été celle d'un rebond de l'activité tout aussi inédit, de plus de 6% – avec +5,7% Etats-Unis, +5,3% en zone euro et même +6,8% en France et +6,6% en Italie. 2022 s'annonçait comme l'année de la « normalisation », avec une croissance qui promettait de rester encore vigoureuse (+4,2% prévu en janvier 2022 par le FMI pour la croissance mondiale).

La hausse de l'inflation était cependant devenue l'inquiétude principale. Les prix des matières premières grimpaient. La demande des consommateurs, progressivement libérée des contraintes sanitaires et stimulée par les plans de relance (en particulier aux Etats-Unis), connaissait un vif rebond, tandis que l'offre très fortement perturbée par la pandémie peinait à y répondre. Ainsi, les chiffres d'inflation ne cessaient de surprendre à la hausse : aux Etats-Unis elle atteignait des niveaux inédits depuis quarante ans (+7,5% sur un an, en janvier) et la zone euro n'avait jamais connu une telle hausse des prix (5,1%). On pouvait néanmoins début 2022 escompter un ajustement progressif de l'offre à la demande et un retour rapide de l'inflation vers des niveaux plus proches des cibles des banques centrales.

La guerre engagée par la Russie contre l'Ukraine le 24 février a cependant constitué un nouveau choc puissant pour l'environnement mondial. Au terme de quatre mois de ce conflit, son issue militaire est loin d'être dessinée et l'on sait déjà que ses conséquences économiques et géopolitiques seront majeures et durables.

Plusieurs salves de sanctions contre la Russie ont rapidement été mises en place mais, au-delà, la guerre entraîne des coupures physiques de production, des liaisons commerciales et des exportations sur le territoire ukrainien. Le blocage de la mer Noire a des répercussions majeures sur toutes les exportations russes, mais aussi d'Asie centrale. Les perturbations de l'économie mondiale depuis lors sont en conséquence très fortes. L'Europe est touchée au premier chef.

Si la Russie et l'Ukraine ont globalement un poids faible dans l'économie mondiale (3,5% du PIB mondial en parité de pouvoir d'achat) et le commerce international, les deux pays n'en constituent pas moins des acteurs décisifs sur des produits essentiels, comme le gaz, le pétrole, le blé, les engrais ou des métaux indispensables à certains secteurs industriels (aluminium, nickel et palladium notamment). Certains secteurs et certains pays sont très dépendants de ces importations : près d'un quart du pétrole brut raffiné et un tiers du gaz naturel consommé dans l'Union européenne proviennent de Russie (2019), la Russie représente 38% du pétrole et 49% du gaz importés par l'Allemagne, elle fournit 40% du gaz naturel consommé par l'Italie qui produit son électricité à 43% à partir de gaz naturel. La Russie ne représente que 1,1% des exportations françaises et 1,5% de ses importations. Celles-ci sont néanmoins très concentrées sur les hydrocarbures (43%, en particulier du gaz naturel) et les produits de raffinage et cokéfaction (35%). Toutefois, la Russie n'est que le deuxième fournisseur en gaz de la France (20% du total) après la Norvège (40%), de plus, le gaz constitue une part très limitée du mix énergétique français.

C'est sur le prix des matières premières et de l'énergie que les impacts de la guerre se sont manifestés en premier lieu. Le baril de Brent a dépassé les 130 dollars début mars pour terminer le semestre autour de 120 dollars, soit une hausse de 55% depuis le début de l'année. Le prix du gaz naturel, très volatil au premier semestre 2022, a presque doublé entre la fin 2021 et fin juin 2022, alors que les prix étaient déjà en accélération rapide sur la seconde moitié de 2021. Le prix du blé a également été très chahuté terminant le semestre à 8,8 dollars le boisseau (après jusqu'à 12 dollars courant mars), soit un gain de 13% sur six mois et de 34% sur un an. En corollaire, l'inflation n'a cessé d'accélérer durant le semestre. En juin, elle a atteint 8,6% sur un an en zone euro, et 9,1% aux Etats-Unis. En France, les

prix à la consommation ont crû de 5,8% (Insee) sur un an, soit une inflation inégalée depuis 1985.

Les impacts de la guerre russo-ukrainienne se traduisent par ailleurs par un recul important de la confiance des agents économiques. A titre d'exemple, en France, l'indicateur de confiance des ménages a chuté de 103 en juin 2021 à 82 en juin 2022, soit un niveau équivalent aux plus bas historiques de mi-2008 (81) et de mi-2013 (79). L'indice du climat des affaires également a chuté mais reste à 104 (113 en juin 2021) au-dessus de la moyenne de long terme (100) encore porté par l'élan post-Covid.

Ainsi, les effets immédiats de la guerre russo-ukrainienne se diffusent au travers de trois canaux principaux : la confiance en constituant une source d'incertitudes très fortes, l'offre en introduisant des pénuries d'intrants conduisant à des difficultés de production, la demande en nourrissant l'inflation qui vient réduire le pouvoir d'achat des ménages et peser sur les charges des entreprises.

Mais, selon le degré d'éloignement et de dépendance et de robustesse post-pandémie, les pays sont très diversement affectés par ce nouveau choc. Toutefois, aucun n'échappe à l'accélération de l'inflation, qui pourtant était déjà élevée.

Par ailleurs, le semestre aura été émaillé de plusieurs confinements drastiques dans des grandes villes chinoises. Cela a contribué aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et alimenté l'inflation. L'économie chinoise a en conséquence très nettement ralenti : après 4,8% sur un an au premier trimestre, la croissance a fortement décéléré au deuxième trimestre (+0,4%), bien en-deçà des attentes.

Les Etats-Unis ont conservé une activité dynamique même si le PIB s'est contracté de manière inattendue au premier trimestre, de 1,5% (T4-2021) en rythme annualisé. Mais ce recul s'explique essentiellement par des effets de déstockages et le creusement du déficit extérieur alors que la demande domestique (consommation et investissement productif) a nettement accéléré durant le trimestre. Dans le même temps, le marché du travail reste tendu avec un taux de chômage de 3,6%.

En zone euro, le PIB avait globalement retrouvé son niveau pré-Covid (T4-2019) dès le T3-2021, tout comme en France. En Italie, l'écart était quasiment comblé au T4-2021, tandis qu'il était encore de -1,1% en Allemagne et de -3,8% en Espagne. L'activité de la zone euro au T1-2022 a connu une progression modérée (+0,6% T2/T1 mais environ +0,2% sans les effets statistiques irlandais), freinée par la vague Omicron au début de l'année et les premiers effets de la forte hausse de l'inflation et de la guerre en Ukraine. Les dynamiques sont contrastées d'un pays à l'autre. Le marché du travail a cependant bien résisté à la crise sanitaire et le taux de chômage a atteint 7% au T1-2022 contre 7,7% au T4-2019.

En France, au premier trimestre 2022, le PIB s'est légèrement contracté (-0,2% /T4-2021) du fait d'un recul de la demande intérieure. Pénalisée par les restrictions sanitaires et un recul du pouvoir d'achat en raison de la poussée d'inflation, la consommation des ménages a reculé de 1,5% au T1. Au T2, le PIB devrait néanmoins progresser légèrement, grâce à une activité plus soutenue dans les services.

En Italie, en dépit d'un environnement conjoncturel défavorable, la croissance a résisté au premier trimestre. Le PIB a progressé de 0,1% (T4-2021), porté principalement par l'investissement, tandis que la consommation reculait, pénalisée par la forte inflation. L'accélération de l'inflation et les difficultés d'approvisionnement, avec une confiance des agents économiques qui se dégrade, devraient entraîner un léger recul du PIB au T2.

Face à une inflation galopante, et alors que les perspectives macroéconomiques sont assombries par la guerre, tout particulièrement en Europe, la tâche des banques centrales n'en a été rendue que plus complexe. La lutte contre l'inflation est devenue néanmoins la préoccupation centrale et a conduit à une rapide accélération de la normalisation des politiques monétaires. L'objectif premier est désormais

d'éviter que les anticipations d'inflation ne dérapent afin de prévenir l'enclenchement d'une spirale inflationniste délétère.

Depuis son brusque revirement hawkish fin 2021, la Fed n'a fait que durcir sa position, l'inflation ayant constamment surpris à la hausse au cours du premier semestre 2022. Cela s'est traduit par la première hausse de 75 points de base (pdb) des taux directeurs depuis 1994 lors du FOMC de juin 2022, après la hausse de 25 pdb en mars et une autre de 50 pdb en mai. Parallèlement la Fed a entamé la normalisation de son bilan, en le réduisant de 47,5 milliards de dollars par mois depuis juin, rythme qui sera doublé en septembre.

L'horizon du resserrement de la politique monétaire de la BCE s'est également rapidement rapproché au fur et à mesure du semestre. Fin juin, la BCE a arrêté les achats nets du programme d'urgence (PEPP) en mars et annoncé la fin des achats nets au titres de l'APP début juillet.

Sous l'influence de la forte poussée de l'inflation qui suscite des resserrements monétaires plus volontaristes, les taux d'intérêt de marché se sont nettement redressés et se sont révélés plus volatils. La courbe des taux américains fin juin était plate, les taux à deux ans et à dix ans s'établissant tous deux à 3%, soit une hausse respective de 229 et 152 pdb sur le semestre. Les taux allemands à deux ans ont gagné 119 pdb depuis fin 2021, à 0,5% au 30 juin, alors qu'ils étaient négatifs depuis sept ans, et le taux à dix ans a gagné 155 pdb à 1,4% (après deux ans et demi en dessous de zéro). L'OAT à 10 ans, à 2% fin juin, a augmenté de 176 pdb et le BTP 10 ans de 221 pdb (3,4%), amenant les spreads par rapport au Bund à respectivement 58 et 202 pdb.

Dans ce contexte, l'euro a perdu 8% de sa valeur par rapport au dollar, pénalisé par le décalage des taux d'intérêt et des politiques monétaires et par des perspectives économiques davantage ternies en Europe par la guerre en Ukraine.

Enfin, du côté des marchés actions, après une certaine résistance au début de la guerre, les craintes d'un brusque ralentissement de l'économie, voire d'une récession, ont enflé tout au long du semestre. Celui-ci s'est soldé par des baisses sensibles des indices boursiers : après des records historiques tout début janvier (à plus de 7300 pour le CAC 40), le S&P 500 aura perdu 20,6% et le CAC 40 17,2% sur le premier semestre 2022. La baisse de l'Euro Stoxx 50 est du même ordre (-19,6%).

Perspectives

Alors que la situation militaire en Ukraine reste hautement incertaine, le scénario se fonde sur l'hypothèse d'un conflit durable, mais demeure empreint de risques extrêmement élevés.

Les économies sont confrontées à des chocs d'offre et de demande eux-mêmes issus d'un choc puissant d'inflation en amont voire de pénuries de matières premières ou d'intrants essentiels : car, outre la guerre, le Covid sévit encore et les dommages collatéraux de la stratégie « zéro-Covid » chinoise sont manifestes. L'inflation est donc appelée à rester durablement élevée et pèse fortement sur les perspectives. L'inflation moyenne est anticipée à 8,3% aux États-Unis et 8% en zone euro en 2022 et devrait rester bien au-delà de la cible de 2% de la Fed ou de la BCE, à 4,7% et 5,4%, respectivement, en 2023.

Loin de l'épicentre du conflit, et encore portés par la sur-stimulation liée à leur stratégie anti-Covid, les États-Unis devraient démontrer une assez belle résistance en 2022. La croissance se maintiendrait à un rythme (2,6% en moyenne) supérieur à la tendance cette année. La situation financière des ménages est en effet saine, avec notamment une épargne toujours abondante. Concentrées sur la partie basse du spectre des revenus, les fortes hausses de salaires alimentées par les tensions sur le marché du travail amortissent en outre partiellement la hausse des prix. Mais les facteurs de soutien se dissipent et les risques s'accumulent. Leurs effets devraient se matérialiser en 2023 entraînant un ralentissement marqué : la croissance resterait positive mais, à 1,5%, fléchirait sous son rythme potentiel.

En zone euro, fondamentaux solides du secteur privé et rebond post-Omicron ne font pas le poids face aux dégâts liés à la guerre. La réduction des livraisons de gaz et l'embargo sur le pétrole et le charbon russes

constituent un choc négatif d'offre important mais encore contenu et localisé. Selon les possibilités de substitution et selon le rôle plus ou moins critique que le gaz occupe dans les processus de production, secteurs et pays sont diversement affectés. Alors que la réponse des salaires à la hausse de l'inflation est supposée modérée, les mesures des États en faveur des ménages et le soutien supplémentaire du surplus d'épargne accumulé avec la crise ne compensent pas entièrement la perte de pouvoir d'achat qui se traduit par un net ralentissement de la consommation des ménages. Soutenue par un acquis de croissance élevé, la croissance reste bonne sur l'année (2,5%) mais le rythme trimestriel est en moyenne à peine supérieur à zéro. Sous l'effet d'une modération de l'inflation, la croissance rebondit modestement au deuxième semestre 2023 pour atteindre 1,1% en moyenne sur l'année 2023 mais souffre de limitations de production dans certains secteurs. La probabilité du scénario de risque est néanmoins élevée : celui d'une coupure totale de l'approvisionnement en gaz russe dont l'impact pourrait coûter près de 2 points de croissance.

En France, la poursuite de la reprise des activités de service au second semestre, devrait permettre à la croissance d'atteindre 2,4% en moyenne en 2022. Malgré la mise en place du bouclier tarifaire et la prochaine « loi pouvoir d'achat » et même si le marché du travail reste dynamique, le pouvoir d'achat des ménages devrait reculer en 2022 alors que l'inflation atteindrait 6% (HICP) en moyenne sur l'année avant de ralentir progressivement en 2023 à 4,8% (HICP). Cela pèserait sur la consommation des ménages, qui continuerait cependant à progresser en 2023 avec le ralentissement de l'inflation et une normalisation de l'activité dans certains secteurs comme l'automobile. Particulièrement dynamique en 2021, l'investissement des entreprises continuerait à être soutenu par le plan de relance en particulier dans certains secteurs industriels, même si les probables pressions sur les marges et la remontée des taux d'intérêt devraient inciter certaines entreprises à repousser leurs investissements. Au total, la croissance est attendue à 1,3% en 2023. Le marché du travail resterait bien orienté malgré un ralentissement des créations d'emplois après une année 2021 exceptionnelle. Une légère remontée du taux de chômage en 2023 n'est pas exclue.

En Italie, les perspectives pour le second semestre 2022 restent orientées à la baisse. La volonté exprimée par les pays européens de limiter leur dépendance au gaz russe devrait occasionner davantage de tensions sur les prix. De plus, le recours plus important au gaz naturel liquéfié pour remplir les stocks stratégiques nourrirait également l'inflation des produits énergétiques qui se répercutera sur les autres catégories de biens. Les marges de manœuvre de la politique budgétaire pour limiter les effets négatifs de l'inflation seront en outre contraintes par les incertitudes politiques et un contexte de hausse des taux, qui risque de dégrader les conditions de financement des ménages et des entreprises. Enfin, l'enlèvement du conflit en Ukraine donne également peu de perspectives à un redressement rapide de la confiance. L'économie italienne croîtrait encore de 2,5% en 2022 mais de seulement de 0,8% en 2023 quand se matérialiseront pleinement ces difficultés.

Du côté des pays émergent, le risque de stagflation plane lourdement. Les pays sont confrontés à un dilemme croissance/inflation aigu alors que les moyens propres à le résoudre sont minces (inexistants pour certains) et que le durcissement des conditions financières globales est un réel défi. Les pays émergents entrent donc dans une phase dangereuse qui menace les plus fragiles, fiscalement et/ou financièrement mais aussi socialement. Comme toujours, ils y entrent en ordre dispersé. La zone la plus sévèrement touchée est évidemment l'Europe centrale, tandis qu'à l'opposé, les pays du Golfe jouissent de leur rente énergétique. En ce qui concerne la Chine, la croissance ne devrait pas dépasser 4%. La deuxième partie de l'année va être marquée par les célébrations du 20e Congrès du Parti communiste chinois, avant lesquelles il y a peu de chance de voir les autorités lâcher du lest sur les mesures sanitaires. Dans ce contexte, seule la demande publique – et, éventuellement, la demande extérieure – pourra tirer la croissance.

Au fur et à mesure de l'accélération et de la diffusion de l'inflation, mais aussi du risque de la voir s'installer plus durablement, le discours puis les actions des banques centrales se sont durcis.

Les États-Unis sont naturellement en avance dans le resserrement monétaire et une nouvelle série de relèvements rapides, de 200 pdb au total, est attendue, portant le taux cible des Fed Funds à 3,50%-3,75% fin 2022. En dépit de la priorité accordée à l'inflation, le ralentissement anticipé de l'économie pourrait inciter la Fed à la prudence et à marquer une pause l'année prochaine : le taux des Fed Funds se stabiliserait en 2023. Par ailleurs, la normalisation du bilan de la Fed se poursuivra comme annoncé.

En zone euro, la BCE a initié un cycle de resserrement en juillet : après l'arrêt du PEPP en mars, les achats nets au titre de l'APP s'arrêtent début juillet et la BCE a effectué une première hausse de ses trois taux directeurs, plus importante qu'annoncé, de 50 pdb, portant le taux de dépôt à 0%, le taux de refinancement à 0,50% et le taux de prêt marginal à 0,75%. La priorité clairement accordée à l'inflation par la BCE devrait la conduire à opérer encore plusieurs hausses de taux d'ici mars 2023 (portant le taux de dépôt vers 1,5%). Elle les stabiliserait ensuite, face à des signes clairs de ralentissement économique qui la conduiront à un plus grand pragmatisme. Parallèlement, les remboursements de TLTRO au cours de 2023 devraient accentuer l'orientation restrictive de la politique monétaire, par le canal du resserrement quantitatif (réduction de la liquidité excédentaire et retour des collatéraux de la BCE vers les banques, puis les investisseurs).

Le mouvement de hausse des taux d'intérêt de marché du premier semestre a vocation à se poursuivre. En zone euro, il se double de tensions sur les primes de risque souverain, qui constituent un point de vigilance pour la BCE vis-à-vis de l'efficacité de la transmission de sa politique monétaire au sein de la zone euro. Le Bund à 10 ans atteindrait 2,5% fin 2022 pour diminuer ensuite jusqu'à 2,1% fin 2023. Les spreads devraient s'écarter pour atteindre 70 pdb pour l'OAT et 250 pdb pour le BTP italien fin 2023. L'évolution de la politique monétaire et des taux recentre l'attention des marchés sur les trajectoires de dettes publiques ce qui contribue à l'écartement des spreads et pourrait faire ressurgir le risque de fragmentation financière. A cet égard, la BCE a précisé lors de sa réunion du 21 juillet les contours du programme « anti-fragmentation » annoncé en juin, avec, outre la flexibilité qu'elle s'accorde dans les réinvestissements du PEPP, le nouvel Instrument de protection de la transmission (TPI), qui consistera en des achats de titres de dette émis par le secteur public. Mais les critères de déclenchement de cet outil ne sont pas connus et il devra convaincre les marchés, à l'heure où une crise politique s'est ouverte en Italie, pour que l'élargissement des spreads reste contenu.

Aux États-Unis, la remontée agressive des taux directeurs devrait conduire à un taux Treasuries dix ans proche de 3,4% au T3 avant de redescendre vers 3% fin 2022 et 2,8% fin 2023, la courbe des taux étant inversée sur la période.

1.1.2 Environnement local et positionnement de la CR sur son marché

1.1.2.1 Pour les particuliers

Conquête : Du nouveau au service des agences de proximité et de nos clients

En ce début 2022, le ton est donné par une nouvelle offre de recommandation pour le Crédit Agricole Brie Picardie.

Une offre revue pour être plus dynamique, attrayante et se repositionner sur ce domaine hyper concurrentiel ; le tout complété par un nouveau parcours autonome client disponible sur l'espace internet des clients. Le parcours digital recommandation permet dorénavant aux clients de nous faire connaître des filleuls potentiels directement de chez eux. Une fois enregistré par les parrains, ce parcours génère pour les agences de proximité le premier motif de contact des prospects de la Caisse Régionale.

Pour marquer notre différence de banque engagée, premier financeur des ménages sur son territoire, nous continuons de proposer un aspect de recommandation habitat avec une récompense de 300€ pour les parrains clients fidèles. L'offre classique quant à elle passe de 30€ à 100€ par recommandation de filleul.

Lancée depuis le 8 Mars, les premiers résultats sont positifs puisque la Caisse Régionale voit son rythme hebdomadaire d'ouverture de compte recommandée bondir sur cette période. Au total, ce sont près de 4000 nouveaux clients qui nous sont venus de la recommandation d'un ami, d'un proche ou d'un collègue.

Le Crédit Agricole Brie Picardie continue de marquer de son empreinte les territoires de la Somme, l'Oise et la Seine et Marne avec 23 075 nouvelles relations avec des particuliers sur le 1^{er} semestre 2022.

Dans le même temps, la fidélité de nos clients n'a jamais été aussi importante et cela est marquée par un taux d'attrition historiquement bas.

En 2022, la Caisse Régionale souhaite accompagner ses clients dans un contexte financier marqué par la hausse des taux et de l'inflation

Dès le 1^{er} janvier, nous avons mis en marché différentes solutions d'épargne Boosté pour récompenser la fidélité des clients qui rapatrient leurs avoirs externes dans nos livres. Ainsi, 374 M€ ont été collectés. Cette collecte nous permet de rester compétitifs dans notre activité crédit et ce dans la durée.

A cela s'ajoute différentes actions commerciales en assurance vie permettant d'accompagner au mieux nos clients dans leurs projets à moyen et long terme, dans la diversification de leurs avoirs et la recherche de rendement en fonction de leur appétence au risque. Ainsi, près de 276 M€ ont été versés sur les contrats d'assurance vie avec des Droits d'entrée réduits sur les 6 premiers mois 2022.

Enfin, une nouvelle démarche conseil innovante a été mise œuvre dès février 2022 par le biais d'un nouvel outil « TRAJECTOIRES PATRIMOINE ». Cette démarche permet au conseiller d'accompagner les clients dans la réussite de leur projet et de co-construire avec eux les solutions adaptées à leur situation. Ainsi, plus de 9 000 entretiens conseils ont pu être réalisés au cours du 1^{er} semestre avec cette nouvelle démarche.

Prêt Habitat : le Prêt Primo Zéro aide les primo-accédants à devenir propriétaires dans un contexte de hausse de taux

Ce premier semestre 2022 marque un tournant sur le marché de l'habitat, avec un contexte de hausse de taux que la Caisse Régionale n'avait pas connu depuis plusieurs années. Après une forte production de janvier à mars, le rythme se ralentit depuis le mois d'avril, en partie lié à la publication de taux d'usure en baisse sur les durées supérieures à 20 ans, venant directement impacter les primo-accédants et les ménages modestes.

Pour faire face à ce contexte particulier, le Crédit Agricole Brie Picardie continue de promouvoir son offre de « Prêt Primo Zéro » qui permet d'emprunter jusqu'à 30 000€ à 0%, allégeant ainsi le coût global du crédit. En améliorant le processus pour nos conseillers et la visibilité de l'offre, nous avons réalisé ce semestre 1 135 dossiers contre 279 à la même époque en 2021.

Malgré un contexte économique plus compliqué, la Caisse Régionale a continué au cours de ce premier semestre à financer clients et prospects dans tous leurs projets liés à l'habitat et clôture ainsi ce premier semestre avec une production de crédit liée à l'immobilier d'un montant cumulé de 1,6 Md€.

Notre objectif pour le prochain semestre sera de sensibiliser plus fortement les clients sur les évolutions liées à la loi Climat et Résilience, pouvant impacter leur budget dans le cadre des rénovations énergétiques à mettre en place. Plus que jamais, nous sommes mobilisés pour agir chaque jour dans l'intérêt des clients et de la société.

Crédit à la consommation : un levier pour permettre aux clients d'appréhender plus sereinement leur transition énergétique

Le crédit à la consommation est un levier central pour permettre aux clients de s'engager vers une mobilité plus verte, vers un logement mieux aménagé et isolé. Dans ce contexte, le Crédit Agricole Brie Picardie promeut des Offres Vertes Auto et Travaux, avec un taux unique à 1,50% TAEG (Taux Annuel Effectif Global) jusqu'à 84 mois pour les véhicules propres et jusqu'à 144 mois pour les travaux d'isolation. Malgré un contexte

de hausse des taux, la Caisse Régionale a décidé de maintenir ces taux bas pour permettre au plus grand nombre d'accéder à cette transition tout en préservant leur budget. Depuis le début d'année, c'est plus de 600 dossiers Verts qui ont été réalisés.

En parallèle, nous continuons à financer l'ensemble des projets des clients et clôturons ce premier semestre avec plus de 13 000 dossiers réalisés.

Un nouveau pallier a été franchi dans la digitalisation de la banque au quotidien

Ce semestre, la CR Brie Picardie a renforcé sa position de banque 100% humaine, 100% digitale en accentuant encore sa présence sur tous les canaux.

Cette promesse du meilleur des deux mondes s'est concrétisée par une refonte des parcours de l'application « Ma Banque », qui rend plus facile que jamais la communication entre le conseiller et le client, tout comme la réalisation des opérations de gestion de compte.

Côté offre, s'il était précédemment possible de souscrire des offres d'entrée de gamme avec les offres Eko et Globe-Trotter en autonomie via notre site internet, ce mode de souscription s'étend désormais aux formules phares de « Ma Banque Au Quotidien » que sont Essentiel, Premium, Prestige.

Lancée en fin d'année dernière, cette gamme a très rapidement trouvé son public, avec près de 8 nouveaux clients sur 10 équipés dès l'entrée en relation.

Dans le sillage de ces offres conjuguant services et carte bancaire, on note une progression de notre stock de carte de +1,4%, notamment en termes de carte Premium et Super Premium au regard des stocks à la même époque.

Enfin, si 2021 avait été le théâtre d'une refonte de l'application « Paiement Mobile », 2022 a vu le nombre d'opérations de paiement de proximité via smartphone quadruplé quand les virements instantanés entre amis ont plus que doublé (+115%) sur la période.

ZOOM SUR LE MARCHÉ DES JEUNES (0-30 ans)

Accompagnement de nos clients mineurs

Comme chaque année, l'année 2022 a débuté sur le marché des jeunes via l'opération Comptes de Noël destinée à nos clients jeunes et centrée sur l'épargne. Cette opération ayant démarré le 1er décembre 2021 et s'étant finie le 12 janvier 2022, aura permis aux tout petits de tenter de remporter un moment convivial en famille en souscrivant un produit d'épargne et aux adolescents de gagner deux places de cinéma pour toute ouverture d'un dépôt à vue. Ce ne sont pas moins de 1 698 nouveaux clients de moins de 12 ans à 17 ans qui ont ouvert un compte sur cette période, et 359 codes cinéma de deux places envoyés.

Soutien pour l'orientation et l'emploi des jeunes

Toujours dans notre vocation de soutenir et d'accompagner nos clients jeunes, nous avons mis en avant la plateforme Youzful by CA en parallèle de notre campagne de recrutement des alternants, ayant débuté au mois de mars dernier. Cette plateforme évolue au fil des mois afin d'être toujours plus utile et attractive pour les jeunes, preuve en est, nous avons pu comptabiliser pas moins de 221 inscriptions sur une journée suite à nos communications.

Le sujet de l'emploi et notamment du recrutement de la Caisse Régionale, est un sujet majeur pour nos clients jeunes : pour la première fois, nous avons mis en avant nos offres d'alternance auprès de nos clients via du marketing direct, et ces communications ont connu un franc succès ! 5 613 clients ont ouvert ces communications et plus de 80 CV ont été envoyés au service recrutement pendant cette semaine !

Aider les jeunes dans leurs besoins en financement

Comme en 2021, nous continuons à aider les jeunes à réaliser leurs projets. Malgré un contexte économique incertain ainsi que des tendances haussières, nous avons décidé de maintenir le taux de nos prêts étudiant

et apprenti à 0,85%. Nous renouvelons également la possibilité de réaliser un prêt étudiant BPI, pour nos étudiants n'ayant pas de garant et avec évolution de la prise en charge du coût de la garantie désormais pour les prêts allant jusqu'à 96 mois, contre 72 mois l'an dernier. Mais également pour nos prêts apprenti, auxquels sous certaines conditions, nos clients peuvent accéder sans garant.

A ce jour, nous avons accompagné 173 clients ayant fait un prêt étudiant et 33 clients ayant fait un prêt apprenti ce qui représente une légère hausse par rapport à 2021 : à la même période nous avons comptabilisé 143 prêts étudiant et 33 prêts apprenti.

En 2022, la Caisse Régionale poursuit l'accompagnement des clients dans leurs moments de vie et projets à l'aide de programmes relationnels !

Un programme relationnel est un accompagnement multicanal conçu sur mesure pour offrir aux clients des conseils personnalisés adaptés à leurs besoins. Afin de pousser le bon message, au bon moment et sur le bon canal, des communications digitales et des appels des conseillers ont été planifiés sur une période allant de 6 mois à quelques années. De nombreux moments de vie y sont abordés, du passage à la majorité, à la préparation au passage à la retraite.

De janvier à juin 2022, ce sont 74 630 clients qui ont été accompagnés à travers 10 programmes relationnels : l'acquisition d'une résidence principale (1 086 clients), l'entrée en vie active (1 526 clients), la préparation à l'achat d'un bien immobilier (1 736 clients), l'entrée en relation pour les particuliers (7 403 clients) et les professionnels (2 188 clients), une séparation ou un divorce (702 clients), la préparation de la retraite (27 839 clients), le sociétariat (26 089 clients), le parrainage (2 168 clients) et le passage à la majorité (3 893 clients).

1.1.2.2 Pour les agriculteurs

Le premier semestre a été marqué par la sécheresse avec un déficit pluviométrique important. Ces conditions climatiques auront notamment un impact significatif sur les rendements des surfaces fourragères pour nos éleveurs bovins.

Le conflit en Ukraine a démultiplié le contexte inflationniste sur les matières premières agricoles, le prix de l'énergie et les engrais. Dans cet environnement qui impacte le besoin en fonds de roulement (BFR) des exploitations agricoles, le Crédit Agricole Brie Picardie a réaffirmé son rôle de partenaire financier en lançant une offre d'accompagnement de BFR complémentaire.

Dans le cadre de la réforme des outils de gestion des risques climatique en agriculture, la Caisse Régionale s'est mobilisée en formant l'ensemble des banquiers à l'agriculture sur ces nouveaux outils de sécurisation du cycle d'exploitation et en organisant des réunions publiques d'information à destination de notre clientèle agricole.

Pour favoriser la transition vers une agriculture régénératrice, le Crédit Agricole Brie Picardie et des partenaires industriels locaux ont signé un partenariat pour proposer une offre à destination des producteurs de pomme de terre engagés en Agriculture de Régénération. La Caisse Régionale s'engage à proposer à tous les emprunteurs éligibles, la mise en place de prêt transition pour financer le matériel nécessaire à cette démarche, à des conditions préférentielles.

1.1.2.3 Pour les professionnels

Accompagner les professionnels dans leur transition énergétique

Toujours dans un souci d'accompagnement des professionnels dans l'évolution de leurs besoins, nous avons mis en place une offre permettant d'évoluer vers une mobilité plus écologique : « Le prêt vert ». Mis en marché au premier semestre 2022 par la Caisse Régionale, il permet à nos clients de financer à un taux attractif l'acquisition de véhicules hybrides ou électriques que ce soit en prêt classique ou en leasing.

Le digital pour accompagner le développement du chiffre d'affaires des clients professionnels

Pour aider les professionnels à s'adapter aux nouveaux modes de consommation que la crise sanitaire a dorénavant ancré dans les habitudes, nous continuons à accompagner nos clients dans le développement du e-commerce :

Les nouvelles offres « packs digitaux » permettent aux clients de mettre en place des moyens d'encaissements à distance qui s'adaptent à la vente sur les réseaux sociaux comme sur un site de e-commerce.

Par ailleurs, le coût de mise place d'un site de e-commerce pouvant peser significativement sur la trésorerie des clients, le Crédit Agricole Brie Picardie a mis en marché un prêt dédié au financement de la construction de site e-commerce : « Le Prêt Web ».

La lutte contre les déserts médicaux et l'aide à l'installation des professions libérales de santé

Dans la continuité de 2021, nous avons continué à accompagner l'installation des professions libérales de santé avec le « Prêt Santé 0% » permettant ainsi de s'équiper à moindre coût. Sur le 1er semestre 2022, 44 installations de cabinets ont pu bénéficier de ce prêt pour un montant total de 1,5 million d'euros.

Continuer à informer nos clients professionnels pour les accompagner dans le développement de leur activité

Pour protéger les clients des risques liés à la cyberattaque, nous avons organisé une webconférence à destination des professionnels sur les risques liés à la cybersécurité.

Les problématiques de recrutement rencontrées par les clients professionnels ont mis en difficulté leurs activités, nous avons réalisé une campagne de communication pour mettre en avant notre plateforme Youzful dédiée au recrutement.

1.1.2.4 Pour les clients patrimoniaux

Une expertise Banque Privée de proximité

Avec une agence dédiée sur chacun des trois départements du territoire, la Banque Privée de la Caisse Régionale assure une relation de proximité qui s'inscrit dans la durée et s'appuie sur la puissance financière du Crédit Agricole Brie Picardie. Les Banquiers Privés mettent au service de leurs clients leur expertise afin de les accompagner dans la réalisation de leurs objectifs, qu'il s'agisse de transmission de patrimoine privé ou professionnel, de diversification ou de protection de leurs proches. Leur démarche conjointe avec l'Ingénieur Patrimonial de la Caisse régionale et les experts de filiales et partenaires spécialisés du groupe Crédit Agricole permet de proposer une approche sur mesure aux clients dans une relation en présentiel ou en distanciel.

En 2022, la Caisse régionale a capitalisé sur les 6 rendez-vous web conférences proposées à la clientèle patrimoniale sur des thèmes variés et plébiscités : les orientations préconisées pour l'épargne, la Gestion Conseillée, les actualités sur le conflit Russie-Ukraine, la fiscalité de l'épargne, l'investissement responsable, les clés pour investir dans l'immobilier, avec la possibilité de voir ou revoir toutes ces web-conférences en mode rediffusion.

Les Banquiers Privés et les Conseillers Patrimoniaux accompagnent les Professions Libérales Patrimoniales dans leurs projets professionnels et privés. Pour répondre à leurs attentes, une brochure a été créée, des conférences leur sont proposées : en mai à L'Empreinte (site de Beauvais), sur la fiscalité des professions libérales avec la présence de l'Ingénieur Patrimonial de la Caisse régionale et d'un expert-comptable et en juin, une web-conférence sur la retraite des Professionnels.

Les Clients Patrimoniaux et de la Banque Privée ont pu continuer à bénéficier d'une information de qualité en recevant également la lettre d'informations trimestrielle « Regards » et en début d'année une édition spéciale sur l'épargne sous une version digitale, mise à jour selon les actualités.

Dans le domaine du Conseil en Allocation d'actifs, le Crédit Agricole Brie Picardie continue de développer sa plateforme d'analyse et de conseil en gestion de patrimoine, de « Conseil en Investissement aux personnes morales » de type holding patrimoniale et diversifie ses offres avec de nouveaux partenaires. Les experts dédiés proposent, selon les profils d'investissement, les priorités des clients et les contrats confiés, soit un Conseil en Investissement en OPC pour les comptes titres et/ou les contrats de capitalisation, soit un Conseil en Investissement en actions cotées pour les comptes titres.

Au travers d'entretiens réguliers, tant en agence que par visio-conférences, les clients bénéficient ainsi de conseils pour décider des orientations à prendre et pour valoriser la globalité de leur patrimoine.

1.1.2.5 Pour les entreprises

Dans un contexte économique encore marqué par les conséquences de la crise sanitaire (difficultés de reprise dans certains secteurs) et fortement impacté par la crise ukrainienne (pénurie de matières premières, inflation), les entreprises maintiennent une activité soutenue comme en témoignent certains indicateurs.

Plus que jamais proche de ses clients en asseyant sa présence sur le territoire, le Crédit Agricole Brie Picardie accompagne les entreprises du territoire. Ce rôle de partenaire conseil reste un enjeu majeur.

Les nombreuses manifestations organisées lors du dernier trimestre renforcent notre trajectoire. Les sujets sont nombreux : économique avec la tenue d'une web conférence le 27 avril sur le conflit ukrainien et ses conséquences avec l'intervention précieuse et enrichissante du Directeur Général de Crédit Agricole Ukraine Carlos de Cordoue, sécuritaire avec la tenue d'une conférence à l'Auditorium de l'Osmose le 12 mai dernier visant à sensibiliser les clients et collaborateurs aux risques de cyberattaque.

Le nombre de participants toujours croissant traduit le succès de ces événements et l'attrait auprès de nos clients.

Au fil des années, le Crédit Agricole a su capitaliser sur les différentes compétences des unités d'expertises mises en place. Leur savoir-faire et leur expérience grandissante liée à la stabilité des équipes est un véritable atout

Le secteur Ingénierie Sociale et Assurance multiplie ses activités en épargne salariale, épargne retraite, en assurance collective ainsi que dans la branche assurance IARD (assurance de l'entreprise et du dirigeant).

Le Service Allocations d'Actifs reste fortement sollicité par nos clients très intéressés par les différentes solutions de placements sur mesure ou de couverture de taux et de change notamment dans l'environnement de taux fluctuant actuel.

La Banque d'Affaires présente sur d'importantes opérations de fusion acquisition intensifie quant à elle son rôle.

Le Crédit Agricole Brie Picardie reste un acteur incontournable sur l'échiquier économique territorial.

1.1.2.6 Pour les collectivités publiques et l'économie sociale

Le marché des Collectivités publiques

L'année 2022 se traduit pour le monde local par celle d'une remontée brutale des taux d'intérêt pour les prêts à moyen terme d'une durée supérieure à 2 ans. Cette tension brutale et de grande ampleur a deux conséquences que les collectivités locales doivent intégrer. D'une part, les taux consentis par les banques sur le second trimestre étant supérieurs au taux d'usure fixé par la banque de France, la possibilité d'emprunter à taux fixe est devenue quasiment inopérante. Le recours au taux variable s'est imposé avec toute l'incertitude que cette approche peut générer pour l'emprunteur. D'autre part, l'augmentation de la charge financière en lien

avec ces tensions de taux long contraint les collectivités locales à revisiter les équilibres financiers et budgétaires de leur projet.

La demande de financement des collectivités locales tant sur la partie investissement à moyen terme que sur le plan de besoin de trésorerie à court terme est restée très soutenue depuis le début de l'année.

Le Crédit Agricole Brie Picardie incarne le partenaire à l'écoute des besoins de l'ensemble des Collectivités locales présente sur le territoire et maintient son rôle de financeur incontournable avec près de 138 collectivités accompagnées pour un montant de nouveaux crédits moyen long terme de 114 M€ au 30 juin 2022.

Un acteur engagé dans l'économie sociale

Les associations

La situation sanitaire s'est améliorée depuis le printemps 2022, les effets des deux années de vagues épidémiques et de mises à l'arrêt forcées des associations étant encore bien présents. La reprise des activités est prudente car les associations ont perdu des adhérents et des bénévoles. Quelques signes laissent espérer que bon nombre d'entre eux vont retrouver peu à peu le chemin des associations.

La conquête de nouveaux clients 2022 se poursuit sur le même rythme que 2021.

La Caisse Régionale s'inscrit totalement dans le projet sociétal lancé par le Groupe Crédit Agricole en fin d'année 2021 sous le hashtag « ensembleon'yarrivera ».

Elle s'attache en effet à soutenir des projets d'inclusion et de cohésion sociale sur le territoire porté par les associations dans le cadre des initiatives locales. Avec pour exemple une aide attribuée à un « Jardin » dans l'Oise pour l'acquisition d'une serre dont l'engagement est l'apprentissage de la culture des sols vivants, la création du lien social et l'incitation au partage.

Le Caisse Régionale a lancé via sa fondation son deuxième appel à projet le 05 mai dernier dont le thème est « luttons contre l'isolement sur notre territoire, notamment en zone rurale et dans les Quartiers prioritaires de la ville » en agissant particulièrement :

- sur l'accès aux soins des populations,
- sur l'inclusion numérique et la lutte contre l'illectronisme,
- sur l'accès à la culture pour tous.

Le logement social

Les hausses de l'inflation, des taux de crédits et du Livret A sur ce 1er semestre ont un impact négatif sur les comptes des bailleurs sociaux et va rapidement diminuer leur capacité à répondre aux besoins de logement pour les prochaines années.

Les coûts de construction et du foncier sont une des grandes préoccupations pour l'ensemble des bailleurs. La priorité 2022 est principalement axée sur la rénovation du parc immobilier et nous les accompagnons en ce sens.

1.1.3 Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice

Durant cette période partagée entre relance économique, forte inflation et contexte géopolitique incertain, le Crédit Agricole Brie Picardie se positionne toujours comme le 1er financeur de son territoire avec plus de 35% du marché des encours de crédits.

Ainsi au 1er semestre 2022, le financement à moyen et long terme s'élève à 2,8 Md€, soit 6,2% de plus qu'au 1er semestre 2021.

L'encours de crédits progresse de 8,0% sur un an pour atteindre 28,8 Md€ à fin juin 2022.

La Caisse Régionale, qui compte plus de 1,1 million de clients poursuit le développement de son modèle mutualiste et compte aujourd'hui près de 422 000 sociétaires.

A fin juin 2022, l'encours de collecte globale géré par le Crédit Agricole Brie Picardie atteint les 33,9 Md€, en augmentation de 3,3% sur un an. Cette évolution est portée par l'encours de collecte bilancielle, levier de financement de l'économie de proximité, qui progresse de 1,4 Md€ par rapport S1-2021 (+6,4%) et atteint 23,3 Md€.

Le portefeuille d'assurances des biens et des personnes a progressé de 3,2% sur un an glissant pour atteindre près de 695 000 contrats à fin juin 2022.

Sur l'année mobile, les offres de services bancaires progressent de 2,6% alors que le parc de cartes bancaires a connu une hausse 3,3% soit plus de 22 500 cartes supplémentaires.

1.1.4 Les faits marquants

Au 30 juin 2022, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales, le 9 mars 2022. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au FCT Crédit Agricole Habitat 2022 pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédit (50%), fonds d'investissement (25%), banques centrales (25%)).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse régionale Brie Picardie a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 81,6 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2022. Elle a souscrit pour 11,4 millions d'euros de titres subordonnés.

Par ailleurs, l'entité FCT Crédit Agricole Habitat 2017 est sortie du périmètre, l'opération de titrisation émise sur le marché ayant été débouclée le 28 mars 2022

1.2 Analyse des comptes consolidés

1.2.1 Présentation du groupe de la Caisse Régionale

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constituée de la Caisse Régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole Brie Picardie n'a pas évolué au cours de l'année 2022.

Le Groupe est donc constitué de :

- la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie,
- 85 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse Régionale,
- la filiale SAS. Brie Picardie Expansion,
- du fonds dédié Brie Picardie Croissance,
- des FCT CA Habitat 2018, 2019, 2020, 2022 issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en Avril 2018, Mai 2019, Mars 2020, Mars 2022 et après élimination des opérations réciproques et retraitements de consolidation aux normes IFRS.

Le démantèlement du FCT Habitat 2017 est intervenu au cours du 1^{er} semestre 2022.



1.2.2 Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale

En milliers d'€	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse Régionale	383 791	197 667	142 095
Caisses Locales	2 366	1 910	999
Filiale Brie Picardie Expansion	2 381	2 358	1 760
Filiale Brie Picardie Croissance	-6 357	-6 357	-4 715
STT CA Crédit Habitat	19 893	19 893	14 212
TOTAL	402 074	215 471	154 351

Au 30 juin 2022, la Caisse Régionale contribue à hauteur de 95,5% au PNB consolidé du groupe de la Caisse Régionale et 92,1% au résultat net consolidé du groupe de la Caisse Régionale.

1.2.3 Résultat consolidé

Montant en k€	30/06/2022	30/06/2021	Variation en valeur	Variation en %
PNB	402 074	339 046	63 028	18,6%
Charges générales d'exploitation	- 186 603	- 170 642	- 15 961	9,4%
Résultat brut d'exploitation	215 471	168 404	47 067	27,9%
Coût du risque	- 28 877	- 13 012	- 15 865	121,9%
Résultat d'Exploitation	186 594	155 392	31 202	20,1%
Résultat avant impôt	186 607	155 461	31 146	20,0%
Impôt sur les bénéfices	- 32 256	- 33 677	1 421	-4,2%
Résultat net	154 351	121 784	32 567	26,7%
Résultat net part du groupe	154 351	121 784	32 567	26,7%

Au 30 juin 2022, le Produit Net Bancaire consolidé s'établit à 402 millions d'euros, en augmentation de 18,6% par rapport au 30 juin 2021.

Les charges de fonctionnement nettes sont en hausse de 9,4 % par rapport au premier semestre 2021. Le Résultat Brut d'Exploitation est de 215,5 millions d'euros, en hausse de 27,9%.

Le coût du risque augmente de 15,9 millions d'euros pour s'établir à 28,9 millions d'euros au 30 juin 2022.

Après traitement de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net (part du Groupe) ressort à 154,4 millions d'euros, en hausse de 26,7 % par rapport au 30 juin 2021.

Passage du PNB consolidé publié au PNB consolidé hors non récurrent

Base consolidée (norme IFRS) (en millions d'euros)	Juin 2021	Juin 2022	Variation en %
Produit Net Bancaire	339,0	402,1	18,6%
<i>Retraitement des dotations/reprises sur provision portefeuille de placement et de participation valorisé à la juste valeur par résultat</i>	-12,2	11,2	
<i>Retraitement des opérations de restructuration de bilan</i>	2,2	4,0	
<i>Retraitement des dotations/reprises la provision épargne logement</i>	0,2	-16,3	
<i>Retraitement inefficacité MTM (€STR/BOR)</i>	-2,0	-13,9	
<i>Retraitement des dividendes Rue La Boétie</i>	-37,3	-59,0	
Produit Net Bancaire sous-jacent	289,9	328,1	13,2%

1.2.4 Bilan consolidé et variations des capitaux propres

Bilan ACTIF (en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	Variation	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	100 498	115 427	-14 929	-12,9%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	422 418	366 099	56 319	15,4%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	59 946	12 329	47 617	386,2%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	362 472	353 770	8 702	2,5%
Instruments dérivés de couverture	1 683 905	271 106	1 412 799	521,1%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 838 631	2 722 364	116 267	4,3%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	317 585	201 275	116 310	57,8%
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	2 521 046	2 521 089	-43	0,0%
Actifs financiers au coût amorti	35 945 003	33 467 665	2 477 338	7,4%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	6 132 336	4 578 507	1 553 829	33,9%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	28 445 177	27 587 896	857 281	3,1%
<i>Titres de dettes</i>	1 367 490	1 301 262	66 228	5,1%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 1 298 484	168 691	-1 467 175	-869,7%
Actifs d'impôts courants et différés (1)	111 682	110 139	1 543	1,4%
Comptes de régularisation et actifs divers	295 108	1 023 505	-728 397	-71,2%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Participation dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	8 682	8 932	-250	-2,8%
Immobilisations corporelles	148 403	152 015	-3 612	-2,4%
Immobilisations incorporelles	539	621	-82	-13,2%
Ecarts d'acquisition				
TOTAL DE L'ACTIF	40 256 385	38 406 564	1 849 821	4,8%

Bilan PASSIF (en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	Variation	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	59 062	13 540	45 522	336,2%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	59 062	13 540	45 522	336,2%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>				
Instruments dérivés de couverture	110 157	153 181	- 43 024	-28,1%
Passifs financiers au coût amorti	33 124 453	32 089 096	1 035 357	3,2%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	21 223 846	20 460 365	763 481	3,7%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	10 933 284	10 567 252	366 032	3,5%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	967 323	1 061 479	- 94 156	-8,9%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 82 215	54 891	- 137 106	-249,8%
Passifs d'impôts courants et différés	31 225	2 166	29 059	NS
Comptes de régularisation et passifs divers	2 150 340	1 348 038	802 302	59,5%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Provisions	76 362	88 379	- 12 017	-13,6%
Dettes subordonnées	-	-	-	
Total dettes	35 469 384	33 749 291	1 720 093	5,1%
Capitaux propres	4 787 001	4 657 273	129 728	2,8%
Capitaux propres part du Groupe	4 787 000	4 657 272	129 728	2,8%
Capital et réserves liées	1 728 151	1 723 554	4 597	0,3%
Réserves consolidées	2 201 487	2 016 422	185 065	9,2%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	703 011	700 705	2 306	0,3%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées				
Résultat de l'exercice	154 351	216 591	- 62 240	-28,7%
Participations ne donnant pas le contrôle	1	1	-	0,0%
TOTAL DU PASSIF	40 256 385	38 406 564	1 849 821	4,8%

Le total bilan consolidé atteint 40,3 milliards d'euros au 30 juin 2022, supérieur de 4,8% à celui du 31 décembre 2021. Les évolutions significatives par rapport à fin décembre 2021 sont détaillées ci-après.

A l'actif du bilan :

- les prêts et créances sur la clientèle augmentent de 857 millions d'euros, soit une évolution de 3,1% ;
- les prêts et créances sur les établissements de crédit sont en hausse de 1 554 millions d'euros, soit une évolution de 33,9% ;
- les instruments dérivés de couverture progressent de 1 413 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021 ;
- l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux est en baisse de 1 467 millions d'euros ;
- les comptes de régularisation et actifs divers diminuent de 728 millions d'euros, soit une baisse de 71,2% ;

Au passif du bilan :

- les dettes envers les établissements de crédit (essentiellement vis-à-vis de Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement interne au Groupe) sont en hausse de 763 millions d'euros ;
- les dettes envers la clientèle augmentent de 366 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021 ;
- les dettes représentées par un titre diminuent de 94 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021 ;
- les comptes de régularisation et passifs divers sont en hausse de 802 millions d'euros, soit une évolution de 59,5% ;

1.2.5 Activité et résultat des filiales

L'ensemble des participations, parts d'entreprises liées et avances consolidables s'élève à 1,9 milliard d'euros à fin juin 2022.

Les filiales propres

Les principales filiales du Crédit Agricole Brie Picardie sont constituées au 30 juin 2022 :

D'une société consolidée :

- La S.A.S. Brie Picardie Expansion, au capital de 70 millions d'euros, dont l'objet est d'acquies et de gérer des participations dans des sociétés non cotées en création, en développement ou matures, présentant de bonnes perspectives de croissance et de rentabilité, voire susceptibles d'être introduites en bourse.

De sociétés non consolidées :

- La S.C.I. de l'Oise, au capital de 1,5 million d'euros, qui détient des actifs immobiliers sur le département de l'Oise ;
- La S.A.S. ESPAR, au capital de 540 000 euros, qui détient des participations dans des filiales immobilières et financières ;
- La S.A.R.L. IFEP, au capital de 405 000 euros, société marchand de biens ;
- La S.A.S. LOCPAR, au capital de 7 622,45 euros, qui détient des actifs immobiliers hors exploitation sur le département de la Seine-et-Marne ;
- La S.N.C. DU BOURDEAU, au capital de 1 500 euros, qui gère un stock de terrains en Seine-et-Marne ;
- La S.A.S. LES 2M, au capital de 37 000 euros, société qui porte essentiellement des fins de programmes immobiliers ;
- La S.A.S. Immobilier Neuf Crédit Agricole Brie Picardie, au capital de 100 000 euros, société dont l'objet est de réaliser des transactions immobilières sur tous types de biens et/ou droits immobiliers ;

- La S.C.I. Brie Picardie Chessy Logements, au capital de 10 000 euros, dont l'objet est l'acquisition d'un immeuble en Seine-et-Marne ;
- La S.A.S VAL BRIE PICARDIE INVESTISSEMENT, au capital de 1 000 000 euros, dont l'objet est l'acquisition en vue de la location d'immeubles à usage d'habitation, commercial ou de bureaux, ou de parts de sociétés à prépondérance immobilière ;
- La S.A.S VAL BRIE PICARDIE GESTION, au capital de 20 000 euros, dont l'objet est la réalisation d'études ou de fournitures de conseil dans le domaine des investissements en immobilier.
- La SAS VILLAGE BY CA BRIE PICARDIE, au capital de 500 000 euros, dont l'objet est de favoriser la promotion et la diffusion de l'innovation, de participer au déploiement de l'innovation au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie et plus généralement du Groupe Crédit Agricole, de leurs territoires, partenaires et clients.

Les filiales nationales

Au 30 juin 2022, au sein du groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale détient des participations dont les principales sont les suivantes :

- La S.A.S. RUE LA BOETIE, valorisée pour un montant de 1 339,1 millions d'euros au bilan consolidé ;
- La S.N.C. SACAM MUTUALISATION, valorisée pour un montant de 1 047,4 millions d'euros au bilan consolidé ;
- La S.A.S. SACAM DEVELOPPEMENT, valorisée pour un montant de 47,3 millions d'euros au bilan consolidé ;
- La S.A.S. SACAM INTERNATIONAL, valorisée pour un montant de 25,9 millions d'euros au bilan consolidé ;
- La S.A.S. SACAM AVENIR, valorisée pour un montant de 15,1 millions d'euros au bilan consolidé.

Les filiales de moyens

Les principales filiales de moyens auxquelles la Caisse Régionale est adhérente avec d'autres caisses régionales sont les suivantes :

- G.I.E. CAPRINT : regroupement de moyens éditiques et fabrication des chéquiers (en cours de liquidation) dont les activités sont reprises par les sociétés EDOKIAL et COFILMO (dont la Caisse Régionale est devenue actionnaire fin 2021)
- S.A.S EDOKIAL : éditique/communication client, numérisation et digitalisation des processus papier, plateformes de service pour les processus digitaux natifs, solutions de certification, sécurisation et intégrité
- S.A.S COFILMO : fabrication de titres de paiement
- G.I.E. ACHATS CONSEILS : négociation de contrats, de services et d'équipements ;
- G.I.E. CA INNOVE : regroupement de moyens pour l'innovation dans le Groupe ;
- G.I.E. C.A.T.S. (CA TECHNOLOGIE ET SERVICES) : regroupement de moyens pour la conception, la fabrication, la maintenance et l'exploitation du système d'information et, en relation avec les caisses régionales, permettant d'assurer le pilotage des projets

informatiques depuis l'exposition des besoins jusqu'au fonctionnement ;

- G.I.E. COOPERNIC : gestion des coopérations entre caisses régionales dans différents domaines (affaires internationales, gestion du portefeuille titres et participations...) ;
- G.I.E. COBALT : gestion de la coopération entre caisses régionales dans le domaine de la gestion des outils Bâlois ;
- S.A.S. CREDIT AGRICOLE PAYMENT SERVICES : société commerciale spécialisée dans le traitement des flux financiers ;
- S.A.S. CA CHEQUE : société spécialisée dans le traitement et le pilotage du traitement des chèques et toutes prestations de services pouvant s'y rattacher ;
- GIE I CASH (ex GIE CS PLATINE) : regroupement de moyens dans les activités du pôle métier des marchés spécialisés : International, Cash Management, Financement des Entreprises ;
- SAS CRAFT : société de conseil dans le domaine du datamining ;
- SNC CA E-DEVELOPPEMENT : regroupement de moyens dans l'activité e-immo dans le Groupe ;
- S.A.S. CA PROTECTION SECURITE : société spécialisée dans la télésurveillance ;

Le fonds dédié Brie Picardie Croissance

La Caisse Régionale détient au 30 juin 2022 une participation de 100 millions d'euros dans le fonds professionnel dédié Brie Picardie Croissance, créé le 23 février 2015.

La Foncière

En 2018, le Crédit Agricole Brie Picardie et le Groupe Duval se sont associés pour créer la foncière Val Brie Picardie Investissement qui porte les ambitions immobilières de la Caisse Régionale, banque leader de la Seine-et-Marne, de l'Oise et de la Somme et du Groupe Duval, acteur majeur de l'immobilier.

Le partenariat vise à investir dans des actifs générant une rentabilité importante et créant de la valeur à terme, à la fois pour les deux groupes et pour les territoires d'investissements. Il s'appuie sur deux structures :

- La foncière Val Brie Picardie Investissement détenue à 90% par le Crédit Agricole Brie Picardie et à 10% par le Groupe Duval.
- Val Brie Picardie Gestion, SAS détenue à parité par les deux groupes.

Les investissements de la Foncière consistent en actifs immobiliers réels, en direct ou via la prise de participation dans des véhicules et interviennent sur le territoire de la Caisse Régionale de Brie Picardie (Seine-et-Marne, Oise et Somme). La foncière investit pour une durée de moyen et long terme, mais peut également prendre des participations minoritaires dans des projets de promotion. Elle peut aussi bien investir en immeubles d'activité (bureaux, commerces, logistique...) et en immeubles de logements. Ces investissements sont réalisés dans le respect de la politique financière validée par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale, qui prévoit notamment de limiter la participation par actif à un plafond de 20 millions d'euros et un processus strict de sélection des actifs.

L'ambition est de disposer à 10 ans d'un portefeuille d'actifs immobiliers de 500 M€ à forte rentabilité.

1.3 Analyse des comptes individuels

1.3.1 Résultat financier sur base individuelle

Montant en k€	30/06/2022	30/06/2021	Variation en valeur	Variation en %
PRODUIT NET BANCAIRE	374 015	324 227	49 787	15,4%
Charges générales d'exploitation	- 179 171	- 165 134	- 14 037	8,5%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	194 843	159 093	35 750	22,5%
Coût du risque	- 27 720	- 11 537	- 16 182	140,3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	167 124	147 555	19 568	13,3%
Résultat net sur actifs immobilisés	- 562	- 202	- 360	177,8%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	166 562	147 353	19 209	13,0%
Impôts sur les bénéfices	- 27 909	- 35 033	7 124	-20,3%
Résultat exceptionnel + Dot/rep FRBG et provisions réglementées	- 5 000	- 105	- 4 895	4659,5%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	133 653	112 215	21 438	19,1%

Sur une base individuelle, le Produit Net Bancaire du 1er semestre 2022 s'élève à 374,0 M€, en hausse de 15,4%. Le PNB sous-jacent progresse de 11,4% par rapport au S1-2021.

Les charges de fonctionnement atteignent 179,2 M€, en croissance de 8,5% sur un an glissant qui conduisent à un Résultat Brut d'Exploitation social de 194,8 M€. Le RBE sous-jacent à fin juin 2022, s'établit à 142,7 M€ en hausse de 15,3% par rapport au 1er semestre de l'an passé.

Le coefficient d'exploitation est de 47,9% à fin juin 2022, soit 9 points de mieux que l'année passée.

La Caisse Régionale maintient des niveaux de solvabilité et de liquidité élevés à fin juin 2022 : le ratio CET1 sera supérieur à 22% pour un minimum

de 10,5% et le LCR fin de mois s'établit à 223,1%, pour une exigence réglementaire minimale fixée à 100,0%.

Dans un souci de gestion prudente et responsable, le Crédit Agricole Brie Picardie continue de renforcer ses provisions et affiche un coût du risque de 27,7 M€, soit 19,3bp sur encours de crédits.

Les dotations sur encours sains et sensibles (provisions collectives) représentent 23,3 M€. Le taux de couverture des défauts atteint 176% à fin juin 2022.

Après l'impôt sur les sociétés, le Résultat Net social affiche 133,7 M€ contre 112,2 M€ au 30 juin 2021, soit une progression de 19,1%.

Passage du PNB social publié au PNB social hors non récurrent

Base individuelle (norme française) (en millions d'euros)	Juin 2021	Juin 2022	Variation en %
Produit Net Bancaire	324,2	374,0	15,4%
Retraitement des dotations/reprises de provision portefeuille de placement	-0,4	9,2	
Retraitement des plus-values de cessions des titres de placement	0,0	-4,8	
Retraitement des opérations de restructuration de bilan	2,2	18,8	
Retraitement des dotations/reprises la provision épargne logement	0,2	-16,3	
Retraitement des dividendes SAS Rue La Boétie	-37,3	-59,0	
Produit Net Bancaire sous-jacent	288,9	321,9	11,4%

1.3.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle

BILAN ACTIF (en k€)	30/06/2022	30/06/2021	Variation en valeur	Variation en %
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	945	799	146	18,34%
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	6 003	3 644	2 359	64,74%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	27 639	25 542	2 097	8,21%
OPERATIONS SUR TITRES	2 115	2 014	101	5,01%
VALEURS IMMOBILISEES	2 152	2 146	6	0,27%
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE	-	-	-	-
ACTIONS PROPRES	23	20	3	14,82%
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	743	1 284	- 541	-42,11%
TOTAL ACTIF	39 620	35 448	4 172	11,77%

BILAN PASSIF (en k€)	30/06/2022	30/06/2021	Variation en valeur	Variation en %
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	765	276	489	177,16%
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	20 677	19 298	1 379	7,15%
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	10 934	10 095	839	8,31%
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	761	602	159	26,38%
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	2 186	1 095	1 092	99,75%
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES	511	479	33	6,84%
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	139	131	8	6,15%
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	3 645	3 472	173	4,98%
TOTAL PASSIF	39 620	35 448	4 172	11,77%

Au 30 juin 2022, le bilan en base individuelle du Crédit Agricole Brie Picardie s'élève à 39,6 milliards d'euros.
Les capitaux propres hors FRBG, à 3,6 milliards d'euros, représentent ainsi 9,2 % du passif.

1.3.3 Hors-bilan sur base individuelle

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	Variations	
			K€	%
Engagements donnés	3 491 091	3 252 999	238 092	7,32
Engagement de financement	2 586 671	2 338 237	248 434	10,62
Engagement de garantie	898 294	909 327	- 11 033	-1,21
Engagements sur titres	6 126	5 435	691	12,71
(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	Variations	
			K€	%
Engagements reçus	10 430 714	10 001 545	429 169	4,29
Engagement de financement	32 916	41 638	- 8 722	-20,95
Engagement de garantie	10 391 673	9 954 472	437 201	4,39
Engagements sur titres	6 126	5 435	691	12,71

1.4 Capital social et sa rémunération

Le capital social de la Caisse Régionale est constitué de 55 264 499 titres répartis en Parts Sociales, Certificats Coopératifs d'Investissement et Certificats Coopératifs d'Associés :

30/06/2022	Nombre de titres	Valeur nominale
Parts sociales	25 020 040	5 €
Certificats coopératifs d'investissement	16 652 912	
Certificats coopératifs d'associés	13 591 547	
Capital social	55 264 499	276 322 495 €

Les Parts Sociales

Les Parts Sociales de la Caisse Régionale sont détenues au 30 juin 2022 par les 85 caisses locales, 18 Administrateurs, Crédit Agricole S.A. et SACAM Mutualisation.

Les Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI)

Les CCI sont détenus par des investisseurs financiers, personnes physiques ou morales. Le vote du porteur de CCI est requis pour les évolutions majeures du capital de la Caisse Régionale lors des assemblées spéciales de porteurs de CCI.

Le programme d'achat de CCI a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie, qui s'est tenue le 30 mars dernier.

A fin juin 2022, l'actif net par titre est égal à 63,54€.

Le CCI de la Caisse Régionale, coté sur le compartiment B d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0010483768, était valorisé à 18,29 euros au 30 juin 2022 contre 22,32 euros au 30 juin 2021.

Les Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)

Crédit Agricole S.A. et SACAM Mutualisation détiennent la totalité des 13 591 547 CCA émis par la Caisse Régionale. Le vote du porteur de CCA est requis pour les évolutions majeures du capital de la Caisse Régionale lors des assemblées spéciales des porteurs de CCA. La valorisation des CCA est égale à celle des CCI.

La politique de distribution

L'Assemblée Générale Mixte de la Caisse Régionale du 30 mars 2022 a approuvé l'ensemble des résolutions présentées et notamment le paiement :

- d'un intérêt de 1,70% aux Parts Sociales,
- d'une rémunération de 1 euro par Certificat Coopératif d'Investissement CRCAM Brie Picardie,
- d'une rémunération de 1 euro par Certificat Coopératif d'Associé.

1.5 Événements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe CR

Événements postérieurs à la clôture

La Caisse Régionale Brie Picardie n'a pas constaté d'événements postérieurs à la clôture.

1.6 Informations diverses

1.6.1 Informations spécifiques sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisé par l'assemblée générale du 30/03/2022

Au titre du contrat de liquidité confié par la société CR CA BRIE PICARDIE à Kepler Cheuvreux, à la date du 30 juin 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 21 905 titres
- 291 273,77 € en espèces
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 347
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 366
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 20 229 titres pour 419 997,39 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 18 126 titres pour 387 181,94 €

Il est rappelé :

- que lors du dernier bilan du 31 décembre 2021, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
 - 19 802 titres
 - 324 515,61 € en espèces
 - Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 318
 - Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 368
 - Volume échangé sur le semestre à l'achat : 17 943 titres

pour 372 695,09 €.

- Volume échangé sur le semestre à la vente : 16 717 titres pour 351 184,02 €
- que lors de la mise en place du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
 - 22 466 titres
 - 177 674,80 € en espèces

La mise en œuvre du présent bilan est réalisée conformément à la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 renouvelant l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

1.6.2 Calendrier des publications des résultats

Le calendrier des publications des résultats est sur le site de la Caisse Régionale :

<https://www.ca-briepicardie.com/investisseurs/#docs>

Ce document annuel d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du Code Monétaire & Financier et de l'article 221-1 du règlement général de l'AMF.

2. Facteurs de risques et informations prudentielles

2.1 Informations prudentielles

Composition et pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : <https://www.ca-briepicardie.com/rapports-financiers-annuels-et-semestriels/>

Situation au 30 juin 2022

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en milliers d'euros) et ratios de solvabilité (en %)	30/06/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	2 449 515	2 511 016
dont Instruments de capital et réserves	4 615 658	4 612 600
dont Filtrés prudentiels et autres ajustements réglementaires	(2 166 143)	(2 101 584)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	2 449 515	2 511 016
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	36 869	28 334
FONDS PROPRES TOTAUX	2 486 385	2 539 350
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	10 946 832	10 614 156
RATIO CET1	22,38%	23,66%
RATIO TIER 1	22,38%	23,66%
RATIO TOTAL CAPITAL	22,71%	23,92%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	31 514 307	31 406 857
RATIO DE LEVIER	7,77%	8,00%

Au 30 juin 2022, les ratios de solvabilité et le ratio de levier du Crédit Agricole Brie Picardie sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

2.2 Facteurs de risques

Cette partie présente les principaux risques auxquels le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et autres titres émis par le Crédit Agricole Brie Picardie compte tenu de sa structure.

D'autres parties du présent chapitre exposent l'appétence au risque du Crédit Agricole Brie Picardie et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer. L'information relative à la gestion des risques auxquels le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé est présentée en conformité avec la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers.

Facteurs de risque liés à la Caisse Régionale et à son activité

Les risques propres à l'activité de la Caisse Régionale sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (2.2.1) risques de crédit et de contrepartie, (2.2.2) risques financiers, (2.2.3) risques opérationnels et risques connexes, (2.2.4) risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole Brie Picardie évolue, (2.2.5) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale et (2.2.6) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse Régionale considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur le Crédit Agricole Brie Picardie s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

2.2.1. Risques de crédit et de contrepartie

a) Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse Régionale lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou

des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse Régionale pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que le Crédit Agricole Brie Picardie cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse Régionale est couverte par ces techniques. En conséquence, le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2022, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) du Crédit Agricole Brie Picardie s'élevait à 31,6 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 79,2 % sur la clientèle de détail et 20,8% sur la clientèle corporate (hors titres).

Par ailleurs, le montant des actifs pondéré par les risques (RWAs) relatif au risque de crédit et de contrepartie auxquels est exposé le Crédit Agricole Brie Picardie est de 10,9 milliards d'euros au 30 juin 2022.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par le Crédit Agricole Brie Picardie liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse Régionale comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse Régionale est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêts des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que le Crédit Agricole Brie Picardie s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale.

Au 30 juin 2022, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de la Caisse Régionale est représenté dans l'annexe des comptes consolidés, partie 3 « Risque de crédit ».

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats du Crédit Agricole Brie Picardie

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, le Crédit Agricole Brie Picardie pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale.

d) Le Crédit Agricole Brie Picardie pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur industriel en particulier auquel il est fortement exposé.

A fin juin 2022, le portefeuille de prêts commerciaux du Crédit Agricole Brie Picardie était composé majoritairement de crédits à la banque de détail (79%) dont 82% aux particuliers. Sur l'exposition globale, la part de crédit habitat représente 61,2% à fin juin 2022 contre 62,3% à fin décembre 2021. En retraçant la partie immobilière des particuliers, la Caisse Régionale est particulièrement exposée sur 3 secteurs qui représentent chacun plus de 10% de l'exposition à savoir :

- Immobilier : 26,88%
- Agroalimentaire : 24,56%
- Services non marchands / secteurs public / collectivité : 12,81%

Ces 3 secteurs d'activités représentent la même proportion qu'à fin décembre 2021 soit près de 64% de l'exposition globale bilan-hors bilan.

Néanmoins, l'immobilier a vu sa part légèrement décroître de 0,6 pt alors qu'au contraire l'exposition de l'agroalimentaire est a progressé de 0,6 pt suite notamment au contexte actuel.

Si ces secteurs ou d'autres secteurs représentant une part significative du portefeuille du Crédit Agricole Brie Picardie devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière du Crédit Agricole Brie Picardie pourraient en être affectées.

Suite au contexte actuel et particulièrement le conflit Russie-Ukraine, la Caisse régionale a accompagné ses clients qui pouvaient être touchés par ce conflit et notamment la hausse des couts des matières premières. Des analyses complémentaires

ont été aussi menées sur certains secteurs sensibles ou clients afin de s'assurer de leurs solidités ou le cas échéant afin de les accompagner.

e) Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays et territoires où il exerce ses activités

La Caisse Régionale est exposée à ce type de risque de manière résiduelle. La concentration par zone géographique de l'activité de crédit est présentée en note 3.2 des annexes aux comptes consolidés. L'exposition du Crédit Agricole Brie Picardie sur les territoires russe et ukrainien est marginale.

f) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur le Crédit Agricole Brie Picardie

La capacité de la Caisse Régionale à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse Régionale à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse Régionale serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par le Crédit Agricole Brie Picardie ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse Régionale au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

g) Le Crédit Agricole Brie Picardie est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, le Crédit Agricole Brie Picardie n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book. Cette exposition reste marginale et se traduit via des dérivés clientèles qui sont parfaitement couverts en back to back, et s'élève à 1 085 M€ de nominal restant dû et à un MTM coupon couru inclus inférieur à 1M€ d'euros au 30 juin 2022. D'un point de vue prudentiel, la Caisse Régionale ne dispose d'aucune activité de négociation.

1 Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent pour l'analyse en valeur économique aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 pb en zone euro, et pour l'analyse en marge nette d'intérêts à un choc uniforme de +/- 50 pb.

2.2.2. Risques financiers

a) La fin de l'environnement de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière du Crédit Agricole Brie Picardie

Ces dernières années, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des taux d'intérêt bas ce qui est actuellement en train d'évoluer. Dans le contexte récent de remontée graduelle des taux d'intérêt, la Caisse Régionale pourrait voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources (augmentation de la rémunération des passifs réglementés sous l'effet conjugué d'une hausse des taux courts et d'une hausse pérenne de l'inflation, ou un risque d'arbitrage par les clients des passifs non rémunérés), et par un risque de transmission partielle ou différée de la hausse des taux de marché aux crédits originés sous les effets conjugués d'une possible baisse de la nouvelle production et d'une concurrence renforcée. Les efforts déployés pour réduire le coût des dépôts pourraient être contrecarrés par la prédominance, des produits d'épargne réglementés (tels que le plan d'épargne logement (PEL)) rémunérés par des taux d'intérêt plus élevés.

Par ailleurs, l'inflation est revenue au centre des préoccupations. Son accélération très vive a résulté de la combinaison de plusieurs facteurs : pressions subies en amont avec de fortes hausses des prix des matières premières et des goulets d'étranglement, tensions en aval issues du fort rebond de la consommation des ménages soutenue par des aides financières substantielles et une épargne élevée héritée de la crise de 2020, effets de base après une inflation très faible en 2020. Alors que l'offre demeurerait restreinte au sortir de la crise (manque de main-d'œuvre ou de biens), la normalisation de la demande a engendré des hausses de prix dans des secteurs spécifiques notamment ceux préalablement très pénalisés par la pandémie (hôtellerie, restauration ou automobile). Outre les impacts indirects liés à la conséquence sur les taux d'intérêt, ces pressions inflationnistes pourraient avoir des impacts directs sur les charges de la Caisse Régionale (salaires, achats).

b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Crédit Agricole Brie Picardie

La Caisse Régionale, au travers de son activité de banque de détail en France, est exposée aux variations de taux d'intérêt. Le montant de marge nette d'intérêts encaissés par le Crédit Agricole Brie Picardie sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse Régionale n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêts des activités de prêts de la Caisse régionale ainsi que sa valeur économique.

Analyse en valeur économique

Au 31 mars 2022, en cas de baisse des taux d'intérêt où la Caisse Régionale est exposée¹, la valeur économique² du Crédit Agricole Brie Picardie serait négativement affectée à hauteur de + 115 millions euros ; à l'inverse, à la même date, elle

2 Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.

serait positivement affectée à hauteur de + 34 millions d'euros sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêt. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (*Supervisory Outlier Test* ou test des valeurs extrêmes).

Analyse en marge nette d'intérêts

En considérant un horizon de un an et l'hypothèse d'un bilan constant (soit un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme), au 31 mars 2022, en cas de baisse des taux d'intérêt de -50 points de base où la Caisse Régionale est exposée (2), la marge nette d'intérêts du Crédit Agricole Brie Picardie baisserait de - 10 millions d'euros ; à l'inverse, à la même date, en cas de hausse des taux d'intérêt de +50 points de base où la Caisse Régionale Brie Picardie est exposée, la marge nette d'intérêts de la Caisse régionale serait en hausse de + 15 millions d'euros en année 1.

Ces sensibilités du produit net d'intérêts ci-dessus sont calculées d'une part avec un coefficient de transmission³ (ou pass-through rate) de 100%, soit une répercussion immédiate et totale de la variation des taux d'intérêt aux actifs et passifs (pour l'ensemble des instruments à taux variable déjà au bilan, et seulement pour les nouvelles opérations s'agissant des instruments à taux fixe) et d'autre part avec un maintien des dépôts à vue à leur niveau actuel élevé sans rémunération (reprise des hypothèses des tests de résistance de l'EBA) ; dans les faits, la variation de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que le laissent supposer les résultats donnés ci-dessus.

Contrairement à l'arrêté du 31 décembre 2021, on constate une symétrie des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique de la Caisse Régionale monte en cas de hausse des taux tandis que la marge nette d'intérêt augmente aussi.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume de passifs à taux fixe globalement plus faible que les actifs à taux fixe sur les échéances à venir.

À l'inverse, la marge nette d'intérêts augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux.

Les résultats de la Caisse Régionale pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

Enfin, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer i) la croissance économique dans l'Union européenne, aux États-Unis et ailleurs, ii) éprouver la résistance

des portefeuilles de prêts et d'obligations, et iii) conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défaut. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait entraîner des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation investment grade, certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité. En conséquence, les opérations de la Caisse régionale et ses activités pourraient être perturbées de manière significative.

c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Crédit Agricole Brie Picardie, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs ainsi que de la dette de la Caisse Régionale, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment les variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs du Crédit Agricole Brie Picardie au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse Régionale. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse Régionale. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements de la juste valeur dus au risque de crédit sont présentées dans l'annexe consolidée, partie 4.3 « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

d) Le Crédit Agricole Brie Picardie peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus directement ou indirectement au travers de fonds par la Caisse Régionale pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes. Le Crédit Agricole Brie Picardie supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital dans le cadre du remplacement de ses fonds propres sous formes d'actions cotées, de *private equity* et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie de l'émetteur. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de la Caisse Régionale peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de la Caisse Régionale à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par le Crédit Agricole Brie Picardie venait à diminuer de manière significative, la Caisse Régionale pourrait être contraint

³ Le coefficient de transmission est la sensibilité des taux à la clientèle à une variation des taux de marché

de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Concernant la Caisse Régionale, ses principales participations stratégiques se situent dans les structures du Groupe Crédit Agricole que sont la SAS Rue La Boétie et Sacam Mutualisation et qui contribuent significativement par leurs dividendes aux revenus de la Caisse Régionale. Au travers de ces entités qui portent respectivement 55,3% du capital de Crédit Agricole S.A. et environ 25% du capital de chaque Caisse Régionale (hors Corse), la Caisse Régionale peut se trouver indirectement exposée, et en fonction de sa quote-part détenue dans ces entités, à des risques affectant le Groupe Crédit Agricole.

e) Le Crédit Agricole Brie Picardie doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte, néanmoins des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

La Caisse Régionale est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse Régionale est incertain, et si le Crédit Agricole Brie Picardie perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse Régionale s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la Caisse Régionale en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 30 juin 2022, la Caisse Régionale affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 223,1%⁴ supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

f) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent le Crédit Agricole Brie Picardie à des risques de marché

Les activités de la Caisse Régionale sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, et marginalement en Europe et dans d'autres pays vis-à-vis desquelles la Caisse Régionale a des expositions. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. Le Crédit Agricole Brie Picardie est notamment exposé aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des titres (actions), des taux de change, de la prime applicable à ses émissions obligataires ainsi que de l'indice des prix à la consommation (inflation).

La Caisse Régionale est vulnérable à la volatilité et à l'augmentation des prix des matières premières du pétrole, du

gaz naturel et des produits agricoles tels que le blé, ce qui peut avoir un impact sur l'activité de financement des matières premières ainsi qu'un impact sur le secteur agricole français, qui représente une clientèle importante. Par ailleurs, la Caisse Régionale est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée d'investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités, que l'action du Crédit Agricole Brie Picardie soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur la Caisse Régionale et ses contreparties. Si les conditions financières de la Caisse Régionale ou de ses contreparties devaient se détériorer, la Caisse Régionale pourrait subir des pertes.

Il réalise également des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition du Crédit Agricole Brie Picardie aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Le montant des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de marché auquel est exposé la Caisse Régionale s'élevait à 10,9 milliards d'euros au 30 juin 2022.

h) Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par l'équipe de direction de la Caisse Régionale dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur, le Crédit Agricole Brie Picardie est tenu de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les estimations ainsi déterminées par la Caisse Régionale s'avéraient substantiellement inexactes, ou si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, la Caisse Régionale Brie Picardie pourrait enregistrer des pertes imprévues.

i) Les stratégies de couverture mises en place par le Crédit Agricole Brie Picardie pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un des instruments ou stratégies de couverture utilisés par la Caisse Régionale pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse Régionale pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si le Crédit Agricole Brie Picardie détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse Régionale pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective

⁴ LCR fin de période

du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse Régionale. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Crédit Agricole Brie Picardie.

2.2.3. Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie (ci-après « Crédit Agricole Brie Picardie ») inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2019 à 2022, les incidents de risque opérationnel pour le Crédit Agricole Brie Picardie se répartissent tel que suit : la catégorie « Exécution, livraison et gestion processus » représente 38% des pertes opérationnelles, la catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales » représente 11% des pertes opérationnelles et la catégorie « Fraude externe » représente 27% des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (20%), la fraude interne (3%), les dommages occasionnés aux actifs physiques (2%), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (0%).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé le Crédit Agricole Brie Picardie s'élevait à 808,0 millions d'euros au 30 juin 2022.

a) Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé aux risques de fraude externe et interne

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin juin 2022, le montant de la fraude avérée pour le périmètre du Crédit Agricole Brie Picardie s'élève à 1,533 millions d'euros, en hausse de 31% comparé au premier semestre 2021.

Hors dossiers exceptionnels, la répartition des risques de fraudes est la suivante :

- fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 36% ;
- détournement/vol : 48% ;
- fraude identitaire et documentaire : 16% ;

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

b) Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et le Crédit Agricole Brie Picardie continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, le Crédit Agricole Brie Picardie est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, le Crédit Agricole Brie Picardie dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information du Crédit Agricole Brie Picardie devenaient défaillants, même sur une courte période, le Crédit Agricole Brie Picardie se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du Crédit Agricole Brie Picardie, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Le Crédit Agricole Brie Picardie ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Le Crédit Agricole Brie Picardie est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels le Crédit Agricole Brie Picardie a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Le Crédit Agricole Brie Picardie est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, le Crédit Agricole Brie Picardie pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information du Crédit Agricole Brie Picardie, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-

terrorisme. Le Crédit Agricole Brie Picardie ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2019 à 2021, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 0% des pertes opérationnelles.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par le Crédit Agricole Brie Picardie pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par le Crédit Agricole Brie Picardie pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par le Crédit Agricole Brie Picardie ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que le Crédit Agricole Brie Picardie n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse Régionale utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, le Crédit Agricole Brie Picardie applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque du Crédit Agricole Brie Picardie. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'elle n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par le Crédit Agricole Brie Picardie pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que le Crédit Agricole Brie Picardie utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par le Crédit Agricole Brie Picardie pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer le Crédit Agricole Brie Picardie à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2022, le Crédit Agricole Brie Picardie a une exigence de fonds propres prudentiels de 64,64 M€ euros au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

d) Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse Régionale pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités du Crédit Agricole Brie Picardie dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant le Crédit Agricole Brie Picardie sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif

sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation du Crédit Agricole Brie Picardie pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer le Crédit Agricole Brie Picardie à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est significatif pour le Crédit Agricole Brie Picardie et géré par sa Direction des Risques et de la Conformité qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

e) Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Le Crédit Agricole Brie Picardie a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour le Crédit Agricole Brie Picardie, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, le Crédit Agricole Brie Picardie dispose de moyens de défense importants, la Caisse Régionale pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Les services Activités Juridiques et Relations Sociales ont deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire afin de permettre d'exercer ses activités. Au 30 juin 2022, les provisions pour litiges représentent 5,39 millions d'euros, contre 5,06 millions d'euros au 31 décembre 2021.

2.2.4. Risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole Brie Picardie évolue

a) Les résultats d'exploitation et la situation financière de la Caisse Régionale peuvent être affectés par les perturbations de la situation économique mondiale et des marchés financiers résultant du conflit entre la Russie et l'Ukraine

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les mesures de sanctions économiques contre la Russie adoptées en réponse par un certain nombre de pays, peuvent avoir des répercussions économiques et financières importantes, dont une hausse des prix des matières premières. Celles-ci pourraient avoir des effets

négatifs sur la Caisse régionale et ses clients. Ces conditions peuvent évoluer au fur et à mesure de l'évolution du conflit.

b) La pandémie de coronavirus (Covid-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Crédit Agricole Brie Picardie

Les incertitudes perdurent sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, du fait d'une certaine difficulté à continuer à faire augmenter le niveau de vaccination et de rappel de vaccination de la population, ainsi que du fait du développement de variants plus contagieux.

Des incertitudes subsistent quant aux dommages effectifs causés par la crise sur l'appareil productif (défaillances d'entreprises, goulots d'étranglements sur les chaînes d'approvisionnement mondiales) et le marché du travail (chômage).

De plus, les évolutions très inégales de l'épidémie et de la vaccination à travers le monde, en particulier dans certains pays émergents qui peinent à contrôler le virus, conduisent au maintien de mesures gouvernementales restrictives et continuent à perturber le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement ainsi que la mobilité internationale.

Dans ce contexte, la Commission européenne a revu à la baisse en juillet 2022 ses prévisions de croissance pour l'année 2022 à 2,6% pour la zone euro et 2,4 % pour la France. En dépit de l'effet des mesures de soutien mises en œuvre dans de nombreux pays, les effets de la pandémie sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière du Groupe Crédit Agricole. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir :

1. une baisse des revenus notamment (a) imputable à un ralentissement de la production dans certaines activités, (b) liée à une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs dans un contexte d'aversion au risque et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, et (c) liée à une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance ;
2. une dégradation du coût du risque résultant de perspectives macroéconomiques moins favorables et de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs ;
3. un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles de certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles de Crédit Agricole S.A. ;
4. des actifs pondérés par les risques (Risk Weighted Assets ou RWA) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital du Groupe Crédit Agricole (et notamment son ratio de solvabilité) ; et
5. une dégradation de la liquidité du Groupe Crédit Agricole (affectant son ratio de liquidité à court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit.

Ainsi, le coût du risque pourrait continuer à être affecté en 2022 par l'évolution de la situation sanitaire et macroéconomique mondiale, ainsi que par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises (entreprises fragiles, fraudes révélées par la crise) et des consommateurs, par la dégradation des notations des contreparties dont les encours passent des Stage 1 à Stage 2, et par la sensibilité de certains secteurs, notamment :

6. touchés par les ralentissements voire par les ruptures des chaînes d'approvisionnement mondiales (automobile) ;

7. qui demeurent fragilisés par des changements structurels des habitudes de consommateurs induites par la crise sanitaire, par exemple dans les secteurs de la distribution de biens non alimentaires. En outre, le secteur de l'immobilier commercial fait également l'objet d'un suivi rapproché, la crise sanitaire ayant accéléré les menaces préexistantes dans certains segments.

Au 30 juin 2022, les expositions de la Caisse Régionale aux secteurs considérés comme "sensibles" sont les suivantes :

- l'agroalimentaire avec 2 711 millions d'euros en EAD (Exposure at Default) dont 0,70% en défaut ;
- le tourisme, l'hôtellerie, la restauration avec 323 millions d'euros en EAD dont 6,45% en défaut ;
- la distribution de biens non alimentaires avec 713 millions d'euros en EAD dont 2,48% en défaut ;
- l'automobile avec 183 millions d'euros en EAD dont 5,93% en défaut ;
- l'immobilier avec 4 025 millions d'euros en EAD dont 1,21% en défaut ;
- l'industrie lourde 146 millions d'euros en EAD dont 5,91% en défaut.

Ces secteurs ont fait l'objet d'un provisionnement additionnel en 2022 pour tenir compte de leur sensibilité accrue.

Enfin, le ratio CET1 non phasé du Crédit Agricole Brie Picardie s'établit à 22,38 % au 30 juin 2022 versus 23,66% au 31 décembre 2021.

Cette évolution ne préjuge en rien du niveau qu'atteindra le ratio CET1 sur les prochains trimestres 2022. En particulier, l'incertitude reste forte sur l'évolution du taux de chômage, l'utilisation de l'épargne accumulée, le scénario sanitaire et, plus généralement, sur les conséquences de l'évolution de l'activité économique sur le résultat conservé, les emplois pondérés, les décisions des autorités publiques et les évolutions réglementaires.

c) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Crédit Agricole Brie Picardie et les marchés sur lesquels il opère

Dans l'exercice de ses activités, le Crédit Agricole Brie Picardie est spécifiquement exposé de manière significative à l'évolution des marchés financiers et, plus généralement, à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, 100% du produit net bancaire de la Caisse Régionale a été réalisé en France. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels le Crédit Agricole Brie Picardie intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable pourrait affecter les activités et les opérations des clients de la Caisse Régionale, ce qui pourrait accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse Régionale les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou

sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;

- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse Régionale, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession ;
- des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités de trading et d'investissement que la Caisse Régionale exerce sur les marchés de la dette, des changes, des matières premières et des actions ainsi que sur ses positions sur d'autres investissements. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant le Crédit Agricole Brie Picardie à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux instruments de trading et de couverture auxquels la Caisse Régionale a recours, notamment aux swaps, forward, futures, options et produits structurés. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances et la mise en œuvre de stratégies de trading efficaces.

À ce titre, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté, et sur le prix des matières premières.

- En France, peut s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations de la Caisse Régionale pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

c) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Crédit Agricole Brie Picardie et les marchés sur lesquels il opère

Le Crédit Agricole Brie Picardie est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013

concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que le Crédit Agricole Brie Picardie doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 30 juin 2022, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasé de la Caisse Régionale était de 22,38% et le ratio global phasé de la Caisse Régionale était de 22,71 % ;

- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), telle que transposée en droit interne et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de redressement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la section "Gestion des risques" de l'Amendement A01 de l'URD 2019). En outre, la contribution du Groupe Crédit Agricole au financement annuel du Fonds de résolution unique peut être significative. Ainsi, en 2021, la contribution du Groupe Crédit Agricole au Fonds de résolution unique s'établit à 479 millions d'euros en 2021 (ce montant intègre les 185 millions d'euros de trop-perçu entre 2016 et 2020 restitué au Groupe Crédit Agricole) ;

- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A.), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;

- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;

- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;

- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de

titres ;

- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités, et les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, le Groupe Crédit Agricole a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement du Groupe Crédit Agricole, notamment en obligeant le Groupe Crédit Agricole à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Groupe Crédit Agricole : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité du Groupe Crédit Agricole à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de trading pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des hedge funds), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

- Certaines des nouvelles mesures adoptées après la crise financière devraient ainsi être modifiées, affectant la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels le Crédit Agricole Brie Picardie est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein de la Caisse Régionale. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur le Groupe Crédit Agricole et nécessiter un renforcement des actions menées par le Groupe Crédit Agricole

présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur le Groupe Crédit Agricole, mais son impact pourrait être très important. Parallèlement, dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, un certain nombre d'ajustements et de nouveautés réglementaires (ainsi que des reports quant à la date d'application de certaines règles notamment liées aux exigences prudentielles) ont été mises en place par les autorités nationales et européennes. Le caractère pérenne ou temporaire de ces ajustements et nouveautés, ainsi que l'évolution de la réglementation prise en lien avec ladite situation sanitaire, sont encore pour partie incertains, de sorte qu'il demeure difficile de déterminer ou de mesurer avec certitude leurs impacts réels sur le Crédit Agricole Brie Picardie à ce stade.

2.2.5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale

a) **Le Crédit Agricole Brie Picardie pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés**

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de la Caisse Régionale sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

b) **Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité**

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que le Crédit Agricole Brie Picardie perçoit sur cette activité.

c) **Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole Brie Picardie**

Bien que les principales activités de la Caisse Régionale soient chacune soumises à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole Brie Picardie. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, assurance. Dans une telle situation,

le Crédit Agricole Brie Picardie pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse Régionale à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière du Crédit Agricole Brie Picardie est d'autant plus important.

d) Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé aux risques climatiques et environnementaux

Le Crédit Agricole Brie Picardie est directement exposé aux risques climatiques à travers ses outils d'exploitation, pour des impacts qui demeurent cependant marginaux. Les contreparties de ses filiales peuvent en revanche être directement affectées par des aléas climatiques, dont les impacts peuvent être significatifs, et, de fait, indirectement, affecter le Crédit Agricole Brie Picardie. Cela conduit à considérer les risques climatiques comme des facteurs de risques influençant les autres risques existants, notamment de crédit. À titre d'exemple, lorsque la Caisse Régionale prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, il se retrouve exposé au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit de ce dernier. De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux. De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer ...) – impactant négativement les contreparties du Crédit Agricole Brie Picardie dans l'exercice de leurs activités. Enfin, les impacts négatifs des contreparties sur d'autres facteurs environnementaux notamment de réduction/perte de biodiversité, ou usage des ressources peuvent dégrader la qualité de la contrepartie ou entraîner des risques de réputation.

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, le Crédit Agricole Brie Picardie devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et éviter de subir des pertes.

À travers le Plan Moyen Terme et sa stratégie climat, le Groupe Crédit Agricole s'est engagé à sortir totalement du charbon thermique en 2030, pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde. Des engagements complémentaires ont été pris sur le pétrole et le gaz de schiste. Enfin, le Groupe Crédit Agricole a récemment rejoint l'initiative Net Zero Banking Alliance, pour confirmer son implication dans l'accompagnement de l'économie vers un objectif de neutralité carbone en 2050, avec des jalons contraignants intermédiaires.

e) Le Crédit Agricole Brie Picardie doit maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir ses activités et sa rentabilité défavorablement affectées

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité de la Caisse Régionale. Une dégradation importante de leurs notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de la Caisse Régionale, augmenter son coût de financement, limiter son accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de *covered bonds* du Crédit Agricole Brie Picardie ou de stipulations contractuelles de certains contrats de *trading*, de dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur des obligations qu'ils émettent sur le marché.

Le coût de financement à long terme non garanti de la Caisse Régionale auprès des investisseurs et celui de Crédit Agricole CIB est directement lié à ses *spreads* de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de leur notation de crédit. Une augmentation des *spreads* de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement du Crédit Agricole Brie Picardie. Les *spreads* de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité du Crédit Agricole Brie Picardie. En outre, les *spreads* de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance de la Caisse Régionale, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle du Crédit Agricole Brie Picardie.

La Caisse Régionale Brie Picardie a sollicité deux agences de notations, que sont Moody's et S&P Global Ratings. Les notations émises sont respectivement Aa3 et A-1.

f) le Crédit Agricole Brie Picardie est confronté à une forte concurrence

Le Crédit Agricole Brie Picardie est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail. A fin avril 2022, le Crédit Agricole Brie Picardie affiche une part de marché des encours de collecte de bilan de 30% et une part de marché des encours de crédit de 35%.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la Caisse Régionale, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus

souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par le Crédit Agricole Brie Picardie et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le *bitcoin*, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Le Crédit Agricole Brie Picardie doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

2.2.6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

a) Si l'un des membres du Réseau rencontre des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en

mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la Directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" ("extended SPE") qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains

instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes. Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution. Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "Garantie de 1988").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution. Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

2.3 Gestion des risques

2.3.1 Risques de crédit

2.3.1.1 Exposition et concentration

Exposition au risque de crédit

Au 30 juin 2022, le montant agrégé des valeurs comptables brutes des expositions au risque de crédit (hors titres), au bilan et hors bilan, s'élève à 31,6 milliards d'euros contre 30,5 milliards d'euros au 31 décembre 2021, soit une progression de 3.6% sur la période.

Concentration

L'analyse de la concentration du risque de crédit par zone géographique et par filière d'activité économique porte sur les engagements commerciaux, hors opérations internes au groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par le Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de pensions fait ressortir un

portefeuille diversifié hors marché de l'habitat qui concentre plus de 60% de notre exposition globale (identique à fin 2021). Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés qui sont principalement suivis en VaR (cf. infra risques de marché) et les actifs financiers détenus par les compagnies d'assurance.

Diversification du portefeuille par zone géographique

Le détail de la répartition géographique des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle est présenté en note 6.4 des annexes des états financiers consolidés. L'activité de la Caisse Régionale reste réalisée pour sa quasi-totalité en France.

Diversification par filière d'activité économique

Secteur d'activité	juin-22	déc-21
NON VENTILEE (dont habitat particulier)	61,2%	62,3%
IMMOBILIER	12,7%	12,5%
AGROALIMENTAIRE	8,6%	8,1%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	4,4%	4,3%
DIVERS	3,1%	2,8%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	2,3%	2,3%
SANTE / PHARMACIE	1,6%	1,6%
ENERGIE	1,1%	1,1%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	1,0%	1,0%
BTP	0,9%	1,0%
UTILITIES	0,6%	0,5%
AUTOMOBILE	0,6%	0,6%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	0,5%	0,4%
INDUSTRIE LOURDE	0,5%	0,4%
AUTRES TRANSPORTS	0,3%	0,3%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	0,2%	0,2%
AUTRES INDUSTRIES	0,2%	0,2%
TELECOM	0,1%	0,1%
MEDIA / EDITION	0,1%	0,1%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	0,1%	0,1%
ASSURANCE	0,0%	0,0%
MARITIME	0,0%	0,0%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	0,0%	0,0%
BANQUES	0,0%	0,0%
Total	100%	100%

La filière « NON VENTILEE » est constituée de crédits à l'habitat et de crédits à la consommation des particuliers.

Diversification par filière d'activité économique – hors habitat

Secteur d'activité	juin-22	déc-21
IMMOBILIER	26,88%	27,43%
AGROALIMENTAIRE	24,56%	23,95%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	12,81%	12,97%
DIVERS	8,49%	7,78%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	6,25%	6,47%
SANTE / PHARMACIE	3,58%	3,77%

ENERGIE	3,19%	3,35%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	2,85%	2,81%
BTP	2,32%	2,70%
AUTOMOBILE	1,66%	1,67%
UTILITIES	1,81%	1,65%
INDUSTRIE LOURDE	1,36%	1,23%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	1,39%	1,11%
AUTRES TRANSPORTS	0,70%	0,76%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	0,66%	0,70%
AUTRES INDUSTRIES	0,59%	0,67%
TELECOM	0,30%	0,40%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	0,17%	0,16%
MEDIA / EDITION	0,17%	0,14%
MARITIME	0,12%	0,12%
ASSURANCE	0,08%	0,08%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	0,05%	0,07%
BANQUES	0,01%	0,01%
TOTAL	100,00%	100,00%

Le TOP 5 des secteurs hors particuliers représentent 79% de l'exposition au défaut est stable sur 6 mois.

Les 5 premières filières sont les suivantes :

- Immobilier
- Agroalimentaire
- Services non marchands / secteur public / collectivités
- Divers (dont activités de holding)
- Distribution / Industrie de bien de consommation

Exposition des prêts et créances

La répartition des prêts et créances dépréciés est présentée dans la note 3 « Risque de crédit » des états financiers consolidés.

2.3.1.2 Coût du risque

Le coût du risque du Crédit Agricole Brie Picardie et ses filiales et le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.8 des états financiers consolidés.

2.3.1.3 Application de la norme IFRS9

1. Evaluation du risque de crédit

Afin de tenir compte des effets du conflit russo-ukrainien et de la crise Covid-19, toujours présente sur la sphère économique, le Groupe a actualisé ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit pour l'arrêté du deuxième trimestre 2022.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au deuxième trimestre 2022 :

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2022, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2023.

Ces quatre scénarios intègrent des hypothèses différenciées tant sur les effets de la crise covid-19 que sur les effets du conflit russo-ukrainien et ses répercussions sur la sphère économique (inflation en hausse, révision croissance PIB à la baisse).

Pour rappel, les projections macro-économiques s'appuient sur une fin d'année 2021 qui a enregistré une forte croissance du PIB en zone euro et aux Etats-Unis mais également le démarrage d'un choc d'inflation (core inflation à 5,5% sur un an à décembre aux Etats-Unis et 5% pour la Zone euro).

PREMIER SCENARIO : « scénario central »

Il prévoit un scénario géopolitique « médian » avec une poursuite du conflit en Ukraine, des sanctions maintenues en 2022-2023 et une forme d'accord de sortie de crise à moyen terme.

Forte accélération de l'inflation en zone euro

L'inflation moyenne de la zone en 2022 progresserait très fortement pour refluer ensuite graduellement. Cela est lié à la reprise post Covid-19 et au conflit ukrainien, avec un choc sur les prix énergétiques et une hausse des prix des intrants (métaux, produits agricoles...). Plus globalement, on constate une hausse des coûts intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement, une perturbation des chaînes de valeur et des risques de pénurie.

Ces chocs conduisent à une révision à la baisse de la croissance en zone euro. La production dans certains secteurs est affectée par la hausse des coûts intermédiaires et les perturbations des chaînes de valeur. La rentabilité des entreprises est dégradée, d'où un freinage de l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages est diminué par le choc inflationniste. Les hausses de salaires restent assez modérées et la confiance se détériore. Les réserves d'épargne accumulées limitent ces effets négatifs mais un freinage de la consommation est tout de même observé.

Ces effets négatifs sont en partie amortis par des mesures de soutien budgétaire. Au total, la croissance 2022 est révisée de 4,1% à 3,3% en France et de 3,9% à 2,9% en zone euro.

Ce choc inflationniste conduit à un resserrement des politiques monétaires

Aux Etats-Unis, la Fed continue de relever ses taux d'intérêt de manière accélérée jusqu'au début de 2023 avant de les stabiliser. Le « Quantitative Tightening » est plus précoce et plus rapide que prévu. Toutefois, les hausses de taux longs sont plus mesurées, avec même un repli graduel à partir de mi-2022 (ralentissement de la croissance et freinage graduel de l'inflation).

En zone euro, le resserrement monétaire est plus prudent et moins rapide, l'inflation ayant augmenté plus tardivement. Après avoir stabilisé son bilan, la BCE commence à relever ses taux directeurs au second semestre 2022 et va continuer à les relever en 2023.

Les taux longs montent en zone euro, mais la courbe des taux s'aplatit à mesure que la BCE progresse dans son ajustement monétaire. Les spreads s'écartent en particulier en Italie à l'approche des échéances politiques mais la BCE s'emploiera à corriger des écartements injustifiés des spreads.

DEUXIEME SCÉNARIO : Scénario « adverse modéré » (scénario un peu plus dégradé que le premier)

Scénario géopolitique : persistance et impact du conflit plus marqués que dans le scénario central.

Choc sur les prix énergétiques plus prononcé

La Chine décide de ne pas acheter massivement le pétrole russe et de ne pas compenser la baisse des achats européens ; les sanctions sont maintenues sur l'Iran et le Venezuela et la réponse de l'Arabie Saoudite est insuffisante. Ainsi, l'offre de pétrole se trouve réduite, la demande se concentre alors sur le pétrole du Moyen-Orient et de la Mer du Nord et on observe une forte tension sur les prix pétroliers en 2022-2023, qui avoisinent 180 dollars le baril. **Choc d'inflation plus fort que dans le 1er scénario en 2022-2023.**

La réponse budgétaire et monétaire reste mesurée

Les Etats européens ne réagissent pas massivement à ce choc inflationniste : les mesures de soutien budgétaire sont limitées. La Fed et la BCE remontent leurs taux un peu plus rapidement que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. Ceci affecte la croissance et a peu d'effet sur l'inflation. Le Bund reste assez bas (valeur refuge) mais les spreads France et Italie s'écartent (phénomène de fragmentation, inquiétudes sur la soutenabilité de la dette).

« Stagflation » en zone euro

La zone euro connaît alors une phase de baisse du pouvoir d'achat, un net freinage de la consommation, une forte détérioration des profits des entreprises, une remontée du chômage ainsi que des faillites. Il n'y a cependant pas de repli annuel du PIB en 2022-2023, mais la croissance est très nettement ralentie. Un repli des marchés boursiers et correction mesurée sur l'immobilier sont prévus pour la zone euro dans ce scénario.

TROISIEME SCÉNARIO : Scénario « favorable »

Dans ce scénario favorable, il est supposé que la Chine intervient dans les négociations liées au conflit russo-ukrainien et qu'un règlement du conflit se met en place plus rapidement que dans le scénario « central ». Les sanctions sont alors prolongées mais allégées sur la Russie. Les prix énergétiques baissent assez rapidement. On observe une accalmie progressive sur les prix des métaux et des céréales, mais certaines chaînes de production restent durablement perturbées.

Dans la zone euro, ce scénario conduit à un net repli de l'inflation et un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques. On observe une reprise de la consommation liée à l'amélioration du pouvoir d'achat, à une confiance restaurée et à l'utilisation d'une partie du surplus d'épargne accumulé. L'amélioration des anticipations et la résorption partielle des tensions sur les approvisionnements conduisent à une reprise des dépenses d'investissement en 2022-2023.

Evolutions financières

Le resserrement de la Fed est plus mesuré que dans le scénario central, et les taux longs américain légèrement plus bas. De même, le Bund reste bas, un peu en deçà du niveau retenu dans le scénario central, en liaison avec l'évolution des taux longs américain et la politique de la BCE. Les spreads français et italiens sont du même ordre que dans le scénario central. La Bourse et les marchés immobiliers sont bien orientés.

QUATRIEME SCÉNARIO : Scénario « adverse sévère » (scénario le plus dégradé)

Le choc du 2ème scénario est accentué sur les prix du pétrole et l'inflation.

Dans ce scénario, les sanctions sont renforcées, des problèmes d'approvisionnement encore plus marqués apparaissent. On constate une persistance du conflit, induisant une forte réduction des importations de pétrole russe par les pays européens. La Chine n'achète pas suffisamment de pétrole à la Russie pour libérer l'offre pétrolière du Golfe. Les sanctions sont maintenues sur l'Iran et le Venezuela et réponse de l'Arabie Saoudite s'avère insuffisante. Ainsi, on observe une hausse des prix du pétrole très prononcée : les prix pétroliers avoisinent 200 dollars le baril en 2022-2023. **Le choc d'inflation est très fort.**

Erreurs de politique monétaire

La principale différence par rapport au 2ème scénario tient aux politiques monétaires. Face aux chiffres très élevés d'inflation, la Fed remonte fortement le taux des Fed Funds au second semestre 2022 et en 2023, sans pour autant enrayer l'inflation : fortes inquiétudes des investisseurs et nette remontée des taux longs américains.

De même la BCE remonte ses taux plus nettement et plus rapidement que dans le scénario adverse modéré (remontée du Bund). Cela entraîne une remontée beaucoup plus nette des OAT et des BTP italiens : il y a un phénomène de fragmentation, couplé à de fortes inquiétudes des investisseurs.

Légère récession en zone euro

On observe une forte hausse de l'inflation et une remontée significative des coûts de financement. Cela entraîne une baisse du pouvoir d'achat et un très net ralentissement de la consommation. La zone euro connaît alors une forte dégradation du climat des affaires et un léger repli des dépenses d'investissement, couplés à des risques spécifiques dans certains pays, en France notamment (conflits sociaux très marqués). De ce fait, il y a une légère récession en zone euro en 2023, ainsi qu'un net repli des marchés boursiers et une correction significative de l'immobilier.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

	Réf.	Scénario central				
	2021	2022	2023	2024	2025	
PIB - ZE	5,2	2,9	2,4	1,8	1,4	
Tx Chômage - ZE	7,8	7,3	7,0	6,8	6,7	
Tx inflation - ZE	2,6	6,5	3,0	2,5	2,0	
PIB - France	7,0	3,3	2,1	1,8	1,5	
Tx Chômage - France	7,9	7,5	7,4	7,2	7,0	
Tx inflation - France	1,6	4,2	2,5	2,3	1,8	
OAT 10 ans	0.2	1.4	1.5	1.6	1.6	

	Réf.	Adverse modéré				
	2021	2022	2023	2024	2025	
PIB - ZE	5,2	1,8	0,6	1,1	1,2	
Tx Chômage - ZE	7,8	7,3	7,4	7,3	7,3	
Tx inflation - ZE	2,6	7,9	4,8	1,3	0,7	
PIB - France	7,0	2,4	0,9	2,0	1,6	
Tx Chômage - France	7,9	7,8	8,3	8,0	7,9	
Tx inflation - France	1,6	5,5	3,9	0,9	0,5	
OAT 10 ans	0,2	1,8	2,2	1,9	1,9	

	Réf.	Scénario favorable				
	2021	2022	2023	2024	2025	
PIB - ZE	5,2	3,9	2,9	1,7	1,3	
Tx Chômage - ZE	7,8	6,7	6,1	5,9	5,8	
Tx inflation - ZE	2,6	5,3	2,3	1,5	1,2	
PIB - France	7,0	4,0	2,5	2,0	1,7	
Tx Chômage - France	7,9	7,2	6,9	6,7	6,6	
Tx inflation - France	1,6	3,6	2	1,7	1,4	
OAT 10 ans	0.2	2.6	3.3	2.8	2.8	

	Réf.	Adverse sévère				
	2021	2022	2023	2024	2025	
PIB - ZE	5,2	1,0	-0,8	0,3	0,9	
Tx Chômage - ZE	7,8	7,5	8,0	8,2	8,2	
Tx inflation - ZE	2,6	8,6	4,5	0,8	0,6	
PIB - France	7,0	1,9	-0,3	1,2	1,2	
Tx Chômage - France	7,9	8,2	9,0	8,7	8,5	
Tx inflation - France	1,6	6,1	4,6	0,6	0	
OAT 10 ans	0.2	1	1.35	1.5	1.5	

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :

Le scénario central est actuellement pondéré à 55 % pour le calcul des ECL IFRS 9 centraux du deuxième trimestre 2022.

À fin juin 2022, en intégrant les forward looking locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 60,5% et 39,5% des stocks de couverture sur le périmètre du Crédit Agricole Brie Picardie. (Cf. annexe des comptes consolidés, note 3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période).

À fin juin 2022, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 (23,5 millions d'euros) ont représenté plus de 80% du coût du risque semestriel du Crédit Agricole Brie Picardie (cf. annexe des comptes consolidés, note 4.8 Coût du risque).

2. Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3 des comptes consolidés au 30 Juin 2022.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances sur la clientèle) qui représente environ 90% des corrections de valeurs pour pertes.

Structure des encours

Au premier semestre 2022, le poids des créances en bucket 1 affiche une légère hausse en valeur absolue (+0,7 milliard d'euros). Ces créances représentent à présent 92,5% des engagements globaux.

De son côté, le poids des créances en bucket 2 progresse de 0,26 milliards d'euros, portant leur poids à 6,5% à fin juin 2022. Dans un environnement incertain et sous contrainte, le niveau de risque de notre portefeuille de clientèle reste maîtrisé.

Il est constaté que les expositions en bucket 3 restent stables par rapport à fin décembre 2021.

	30/06/2022	31/12/2021
TOTAL Engagements	30 393 993	29 450 475
<i>Bucket 1</i>	28 106 948	27 428 609
<i>Bucket 2</i>	1 986 393	1 723 238
<i>Bucket 3</i>	300 652	298 628

Répartition des prêts et créances sur la clientèle		
En pourcentage	30/06/2022	31/12/2021

TOTAL Provisions	100%	100%
Bucket 1	92%	93%
Bucket 2	7%	6%
Bucket 3	1%	1%

Evolution des provisions

Le montant des provisions de la Caisse régionale a augmenté de 18 millions d'euros au premier semestre 2022 pour atteindre 432 millions d'euros soit une progression de 4,4%.

Cette hausse s'explique par l'augmentation des encours de crédit de la Caisse Régionale et par l'accroissement des engagements soumis à une provision à maturité (Bucket 2) représentant 28% de l'accroissement des engagements

2.3.2 Risques de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les *spreads* de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des *spreads* de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le *trading book* et le *banking book*. La variation de juste valeur du *trading book* se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du *banking book* se traduit par un impact sur les fonds propres. En 2022, et à l'image des années précédentes, aucune opération de *trading* n'a été effectuée.

Concernant le *banking book*, la politique est la suivante : le montant des excédents de fonds propres est placé selon les cibles d'allocation de la politique financière proposées par la Direction Générale et validées par le Conseil d'Administration. Une partie du *banking book* a vocation à être détenue à long

Le montant des provisions du bucket 2 a progressé de 14% et son poids s'est accru au premier semestre 2022 pour représenter plus de 32%.

A noter que la part des provisions sur les créances classées en Bucket 3 reste stable.

30/06/2022	31/12/2021
------------	------------

TOTAL Provisions	431 617	413 481
Bucket 1	113 451	111 930
Bucket 2	139 871	122 685
Bucket 3	178 295	178 866

Taux de couverture des encours de prêts et créances sur la clientèle		
En pourcentage	30/06/2022	31/12/2021

Bucket 1	0,4%	0,4%
Bucket 2	7,0%	7,1%
Bucket 3	59,3%	59,9%

terme (jusqu'à l'échéance des titres) et une autre partie est classée comptablement comme disponible à la vente.

2.3.2.1 Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché du groupe Crédit Agricole repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Dans un contexte de marché toujours marqué par la persistance de taux bas, les incertitudes économiques et les tensions géopolitiques mondiales (discussions post-Brexit, politique du gouvernement italien, tensions commerciales sino-américaines et orientations de politique monétaire des banques centrales), le Groupe Crédit Agricole a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétence aux risques.

2.3.2.2 Gestion du risque

Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- au niveau central, la direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles ;
- au niveau de la Caisse Régionale, un responsable des risques et contrôles permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et lui est directement rattaché.

Conformément à la réglementation, la Caisse Régionale respecte le principe de séparation de fonction. Ainsi, la fonction à l'engagement des opérations appartient à une ligne hiérarchique différente des fonctions en charge de la mesure des résultats et des risques et de la fonction de contrôle :

- les opérateurs de marché (*Front Office*) sont rattachés au responsable du service gestion financière, premier degré de contrôle, au sein de la direction finance et pilotage ;
- les personnes en charge de la mesure des résultats et des risques (*Middle Office*), qui constituent le second degré de contrôle (premier niveau) sont rattachées à la direction en charge des centres d'affaires et de la banque privée ;
- les personnes en charge du contrôle second degré deuxième niveau sont rattachées au responsable de l'unité contrôle comptable et financier, au sein de la direction des risques et contrôles.

Les Comités de décision et de suivi des risques

Organes de suivi des risques de niveau Groupe

Le suivi des risques au niveau central se décline en trois comités, que sont le comité des risques Groupe, le comité de surveillance des risques, et le comité normes et méthodologies.

Organes de suivi des risques de niveau local

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale, organe délibérant, se prononce sur la politique générale, le niveau de tolérance et d'appétence au risque, son périmètre d'application, ainsi que sur l'adéquation des risques pris aux dispositifs d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers.

Le Conseil d'Administration délibère annuellement sur la politique générale, et davantage si l'environnement économique le nécessite. En cours d'exercice, le Conseil d'Administration est tenu informé de l'évolution des différents indicateurs de risque, du respect des limites et des mesures prises en cas de dépassement de seuils d'alerte ou d'impact défavorable des scénarios de stress sur les comptes de la Caisse Régionale. Il approuve toute modification substantielle des méthodologies internes à la Caisse Régionale.

La Direction Générale propose à la validation du Conseil d'Administration la politique financière de la Caisse Régionale et organise sa mise en œuvre et son suivi, notamment à travers les différents comités et leurs délégations. Elle propose le niveau de tolérance aux risques de l'établissement en fonction de son profil de risque et définit la politique générale de gestion des risques financiers adaptée à celui-ci. Elle veille à l'adéquation des dispositifs d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers (organisation, comités, outils et systèmes, procédures internes et de contrôle, limites...) par rapport aux risques pris. La Direction Générale formalise les niveaux de délégations, plus ou moins étendus, aux comités mis en place et aux collaborateurs affectés au domaine financier. Elle informe et rend compte au Conseil d'Administration des résultats de ces activités et de tout fait significatif qui le nécessite.

Le Comité Financier traite de la définition de la politique financière, du suivi de sa mise en œuvre, notamment en matière d'investissements sur titres, refinancement moyen long terme, gestion du risque de taux et respect des limites. Il se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général, et/ou du Directeur Général Adjoint. Au-delà de ces acteurs, les membres permanents de ce comité sont :

- le directeur finance et pilotage ;
- le directeur des risques et contrôles, responsable des contrôles permanents et des risques (RCPR) qui apporte

un « double regard » et émet des avis risques indépendants sur les propositions du service gestion financière ;

- le directeur en charge des centres d'affaires et de la banque privée ;
- le responsable du service gestion financière ;
- le responsable du middle office ;
- le responsable du service contrôle des risques ;
- le responsable de l'audit interne ;
- le responsable du service conformité et déontologie.

Les résultats des contrôles financiers réalisés au cours de l'année sont régulièrement restitués à la Direction Générale en Comité de Contrôle Interne ainsi qu'aux Administrateurs en Comité des Risques et en Conseil d'Administration.

2.3.2.3 Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

Indicateurs

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs dont la plupart font l'objet de limites globales ou spécifiques. Il s'appuie notamment les scénarios de stress et des indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risque, combinaison d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs) et repose sur un processus d'évaluation des positions au sein de chaque entité présentant des risques de marché. Le processus de contrôles permanents intègre des procédures de validation et de *backtesting* des modèles.

Les stress scénarii

Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ; les *stress scenarios* historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1987 (scénario de krach boursier), de 1994 (scénario de crise obligataire), de 1998 (scénario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et de 2008 (deux stress mesurant l'impact des mouvements de marché suite à la faillite de Lehman Brothers) ;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ; les scénarios hypothétiques sont ceux d'une **reprise économique** (progression des marchés d'actions et de matières premières, aplatissement des courbes de taux et appréciation de l'USD, resserrement des *spreads* de crédit), d'un **resserrement de la liquidité** (aplatissement des courbes de taux, élargissement des *spreads* de crédit, baisse des marchés d'actions) et de **tensions internationales** (scénario représentant les conditions économiques dans un contexte de tensions internationales entre la Chine et les États-Unis : augmentation de la volatilité et baisse des cours sur les marchés actions, baisse du cours des *futures* et hausse de la volatilité sur le marché des matières premières, aplatissement des courbes de taux, baisse du dollar US par rapport aux autres devises, élargissement des *spreads* de crédit).

Le calcul de ces stress est réalisé selon une périodicité mensuelle.

Par ailleurs, d'autres types de stress sont réalisés

- au niveau de la Caisse Régionale, des stress adverses permettent d'évaluer l'impact de mouvements de marché de grande ampleur et défavorables sur les différentes lignes d'activité;
- au niveau de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, des stress adverses extrêmes, permettent de mesurer l'impact de chocs de marché encore plus sévères.

Les indicateurs complémentaires

Des indicateurs complémentaires (sensibilités à divers facteurs de risque, *loss alerts*, *stop loss*, montants nominaux, encours, durées...) sont par ailleurs produits au sein du groupe Crédit Agricole et de la Caisse Régionale et peuvent, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, faire l'objet de limites. Ils permettent de mesurer et d'encadrer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché, d'identifier les opérations atypiques et d'enrichir la vision synthétique des risques fournie par les *stress scenarios* globaux.

Utilisation des dérivés de crédit

La Caisse Régionale n'utilise pas de dérivés de crédits.

2.3.2.4 Expositions

L'exposition de la Caisse Régionale au risque de marché résulte du montant investi sur chacun des marchés soit sous la forme d'achats de titres en direct, soit sous la forme d'achats de parts d'OPCVM.

2.3.3 Gestion du bilan

Le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan est décrit dans le rapport financier annuel dans la partie 5, chapitre 3.6.

2.3.3.1 Bilan cash au 30 juin 2022

Pour rappel, afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité du Crédit Agricole Brie Picardie, l'excédent de ressources stables du bilan cash bancaire est calculé trimestriellement. Le bilan cash bancaire est élaboré à partir des comptes en normes IFRS de la Caisse Régionale Brie Picardie. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers IFRS de la Caisse Régionale Brie Picardie et les compartiments du bilan cash tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-après et dont la définition est communément admise sur la place. Il correspond au périmètre bancaire, les activités d'assurance étant gérées avec leur propre contrainte prudentielle.

À la suite de la répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan cash, des calculs de compensation (nettings) sont effectués. Ils concernent certains éléments de l'actif et du passif dont l'impact est symétrique en termes de risque de liquidité. Ainsi, les impôts différés, impacts de la juste valeur, dépréciations collectives, ventes à découvert et autres actifs et passifs font l'objet d'un netting. De même, les repos/reverse repos sont éliminés, dans la mesure où ces encours sont la traduction de l'activité du desk Titres effectuant des opérations de prêts/emprunts de titres qui se compensent. Les autres nettings effectués pour la construction du bilan cash

2.3.2.5 Risque action

Le risque action trouve son origine dans les activités de *trading* sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions.

Risque sur actions provenant des activités de trading

Le risque action porté par la Caisse Régionale peut provenir d'activités de trading, du portefeuille de placement ou des actions d'autocontrôle. Sur le premier semestre 2022, la Caisse Régionale n'a engagé aucun encours en portefeuille de trading titres.

Risque sur actions provenant d'autres activités

Le risque action du portefeuille de placement est constitué des titres détenus par la Caisse Régionale et investis sur des marchés actions. Au 30 juin 2022, l'encours comptable brut du portefeuille de placement exposé au risque action s'élève à 19,8 millions d'euros, dont 10 millions d'euros d'exposition dans le fonds Brie Picardie Croissance, hors programme de rachat de CCI. En complément, le portefeuille de la SAS Brie Picardie Expansion, filiale de la Caisse Régionale dédiée à l'activité de capital-investissement, comporte 139,5 millions d'euros d'encours comptable brut exposé au risque action au 30 juin 2022.

Actions d'autocontrôle

Les opérations de la Caisse Régionale sur ses propres certificats coopératifs d'investissement est présenté dans le chapitre 4.4 « Capital social et sa rémunération » du présent rapport financier.

S'agissant des évolutions notables survenues lors du premier semestre 2022 en matière de gestion de bilan, elles sont relatives aux données liquidité. Elles sont présentées ci-dessous.

sont relatifs aux dérivés, appels de marge, comptes de régularisation / règlement / liaison et aux titres non liquides détenus par la Banque de financement et d'investissement (BFI) et sont intégrés au compartiment des « Actifs de négoce à la clientèle ».

Il est à noter que la centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations ne fait pas l'objet d'un netting dans la construction du bilan cash ; le montant de l'épargne centralisée étant intégré à l'actif dans les « Actifs de négoce à la clientèle » et au passif dans les « Ressources clientèle ».

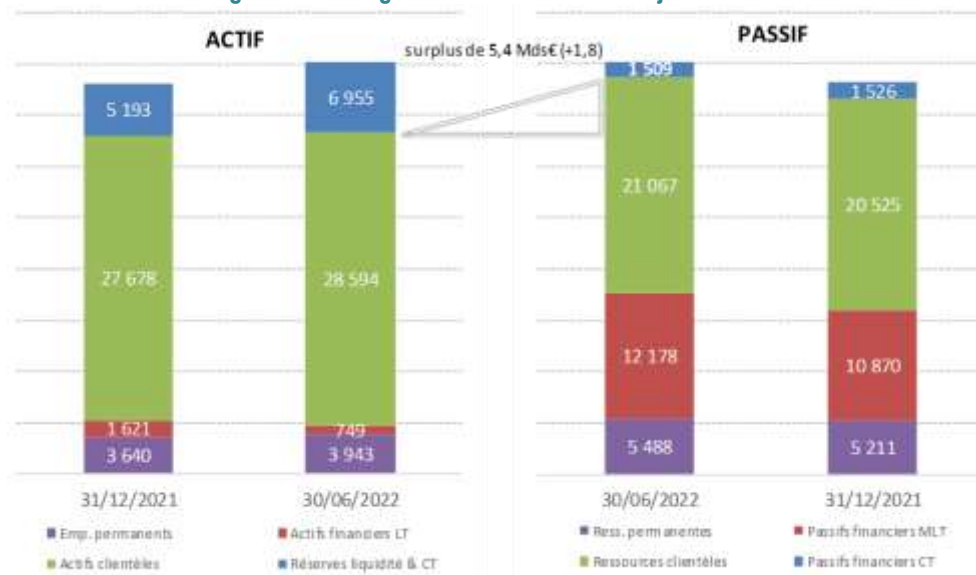
Dans une dernière étape, d'autres retraitements permettent de corriger les encours que les normes comptables attribuent à un compartiment, alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les émissions senior dans les réseaux bancaires ainsi que les refinancements de la Banque Européenne d'Investissements et Caisse des Dépôts et Consignations et les autres refinancements de même type adossés à des prêts clientèle, dont le classement comptable engendrerait une affectation au compartiment "Ressources marché long terme", sont retraités pour apparaître comme des "Ressources clientèle".

On notera que parmi les opérations de refinancement banques centrales, les encours correspondant au T-LTRO (Targeted Longer Term Refinancing Operations) sont intégrés dans les « Ressources marché long terme ». En effet, les opérations de T-LTRO 3 ne comportent pas d'option de remboursement anticipé à la main de la BCE ; compte tenu de leur maturité contractuelle à trois ans, elles sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.

Les opérations de pension livrée (repos) moyen-long terme sont également comprises dans les « Ressources marché long terme ».

Enfin, les contreparties bancaires de la BFI avec lesquelles nous avons une relation commerciale sont considérées comme de la clientèle pour la construction du bilan cash.

Bilan cash bancaire avant nettings du Crédit Agricole Brie Picardie au 30 juin 2022



Le bilan cash bancaire de Caisse Régionale Brie Picardie, à 40,4 milliards d'euros au 30 juin 2022, fait apparaître un excédent des ressources stables sur emplois stables de 5,4 milliards d'euros.

L'encours total T-LTRO 3 pour la Caisse Régionale Brie Picardie Agricole s'élève à 2,8 milliards d'euros au 30 juin 2022. Il est précisé que la sur-bonification s'appliquant au taux de refinancement de ces opérations est étalée sur la durée des tirages.

L'excédent de 5,4 milliards d'euros appelé « position en ressources stables » permet à la Caisse Régionale Brie Picardie de couvrir le déficit LCR engendré par les actifs durables et les passifs stables (clientèle, actifs tangibles et intangibles, ressources long terme et fonds propres). Le pilotage interne exclut le surplus temporaire de ressources stables apportées par l'augmentation du refinancement T-LTRO 3, afin de sécuriser l'objectif du Plan à Moyen Terme de plus 100 milliards d'euros, indépendamment de la stratégie de remboursement à venir.

Le ratio des ressources stables sur emplois stables s'établit à 118,6%.

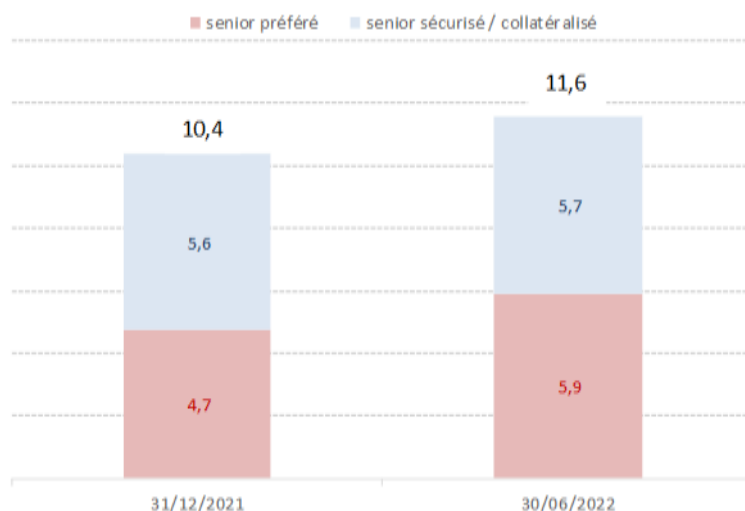
Par ailleurs, compte-tenu des excédents de liquidité, la Caisse Régionale Brie Picardie demeure en position prêteuse à court terme au 30 juin 2022 (dépôts Banques centrales supérieurs au montant de l'endettement court terme net)

Les ressources de marché à moyen-long terme s'élèvent à 11,6 milliards d'euros au 30 juin 2022.

Elles comprennent les dettes seniors collatéralisées à hauteur de 5,7 milliards d'euros et des emprunts ou dettes senior préférées à hauteur de 5,9 milliards d'euros.

La hausse des dettes seniors s'explique notamment par la reprise du financement lié au développement des crédits à la clientèle.

Evolution des ressources de Marché long terme du Crédit Agricole Brie Picardie



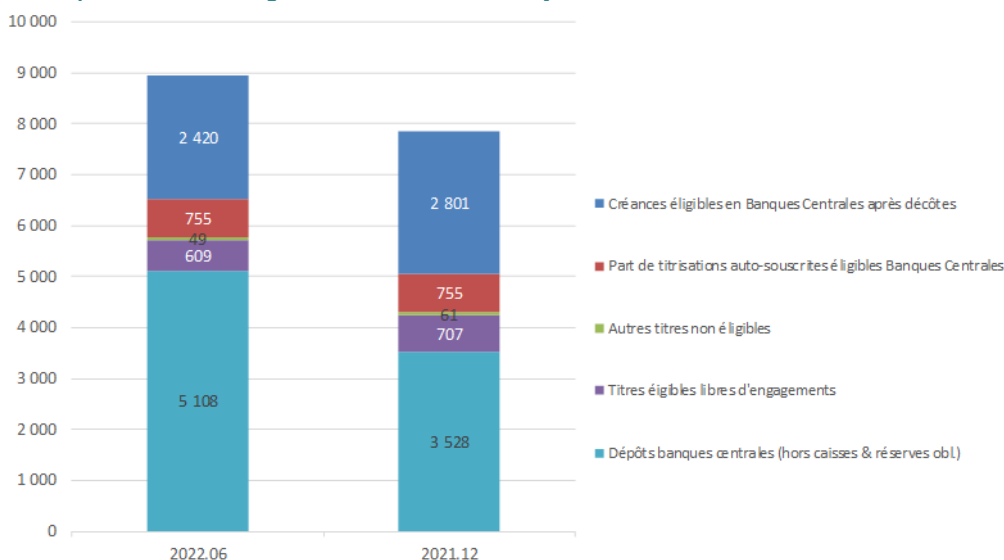
3.2.2.2 Evolution des réserves de liquidité de la Caisse Régionale Brie Picardie

Les réserves de liquidité de la Caisse Régionale, en valeur de marché et après décotes, s'élèvent à 8 941 millions d'euros au 30 juin 2022.

Le niveau élevé des dépôts en Banques centrales résulte du remplacement d'importants excédents de liquidité : ils s'établissent à 5 108 millions d'euros au 30 juin 2022 (hors caisse et réserves obligatoires).

La Caisse Régionale Brie Picardie a par ailleurs poursuivi ses efforts afin de maintenir les réserves immédiatement disponibles (après recours au financement BCE). Les actifs éligibles et pré-positionnés en banques centrales après décote s'élèvent à 2 420 millions d'euros.

Réserves de liquidité du Crédit Agricole Brie Picardie au 30 juin 2022



Les réserves de liquidité disponibles à fin juin 2022 comprennent :

- 2 420 millions d'euros de créances éligibles au refinancement Banques centrales après décote BCE ;
- 755 millions d'euros de parts de titrisation auto-détenues éligibles au refinancement Banques centrales après décote ;

- 5 108 millions d'euros de dépôts auprès des Banques centrales (hors caisse et réserves obligatoires) ;
- un portefeuille de titres libres d'engagement d'un montant de 658 millions d'euros après décote, constitué de titres HQLA liquéfiables sur le marché et également éligibles au refinancement Banques centrales pour 609 millions d'euros, et d'autres titres liquéfiables sur le marché pour 49 millions d'euros après décote de liquéfaction.

La déclinaison des limites du système de gestion et d'encadrement de la liquidité de la Caisse Régionale Brie Picardie au niveau de chaque filiale de Crédit Agricole S.A. et de

chaque Caisse régionale assure une adéquation au niveau local entre le risque de liquidité et sa couverture par les réserves.

2.3.3.3 Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality

Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% à compter du 1er janvier 2018.

En millions d'euros	Caisse Régionale Brie Picardie Moyenne sur 12 mois au 30/06/2022	Caisse Régionale Brie Picardie Au 30 juin 2022
COUSSIN DE LIQUIDITE	4 425	5 760
TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE	2 463	2 582
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE	179,6%	223,1%

Le ratio LCR moyen sur 12 mois de la Caisse Régionale Brie Picardie s'élèvent à 179,6%. Le ratio LCR fin de période au 30 juin 2022 s'élèvent à 223,1%. Ils sont supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme d'environ 110%.

potentielle supérieure à un an. La définition du NSFR attribue une pondération à chaque élément du bilan (et à certains éléments du hors-bilan), qui traduit leur potentialité d'avoir une maturité supérieure à un an.

Depuis le 28 juin 2022, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Net Stable Funding Ratio (NSFR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio) est un ratio de stock (le LCR étant un ratio de flux) qui compare les actifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an, aux passifs de maturité effective ou

La Caisse Régionale Brie Picardie est assujettie à la réglementation européenne en la matière (règlement 575-2013 modifié par le règlement 2019-876 du 20 mai 2019). A ce titre elle doit respecter un ratio NSFR d'au moins 100% depuis le 28 juin 2021. A fin juin 2022, les ratios NSFR de la Caisse Régionale Brie Picardie est supérieur à 100%, conformément à l'exigence réglementaire.

2.3.4 Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du Rapport financier annuel 2021, dans les pages 130 à 132. Il n'y a pas eu d'évolution significative au premier semestre 2022.

Principaux travaux menés au cours du premier semestre de l'année 2022

Au premier semestre 2022, le Crédit Agricole Brie Picardie a continué à renforcer son dispositif qualitatif et quantitatif d'identification, d'évaluation, de prévention et de surveillance des risques opérationnels. Dans ce cadre, les principales actions suivantes ont été conduites :

- La cartographie des risques opérationnels 2021 a été finalisée et la synthèse envoyée à Crédit Agricole S.A. le 28 mars 2022. Cette dernière a fait l'objet d'une présentation au Comité de contrôle interne du 17 mars 2022.
- Le suivi des plans d'actions, à mettre en place à l'issue de la cartographie des risques opérationnels 2021, a été opéré et fait l'objet d'un suivi trimestriel avec présentation au Comité de contrôle interne.
- De nouvelles actions de formation et de sensibilisation des correspondants à la culture des risques opérationnels se sont poursuivies au cours du premier semestre 2022.
- L'analyse annuelle des 17 scénarios majeurs a débuté au premier semestre, après rappel de la démarche et validation des scénarios retenus au Comité de Contrôle Interne du 21 avril 2022.

2.3.5 Risques juridiques

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 24 avril 2017, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Brie Picardie a été assignée par quelques porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). La partie adverse évaluée à ce stade sa demande 51 millions d'euros. Les arguments qu'elle développe sont sans fondement et la Caisse Régionale de Brie Picardie est donc très confiante sur l'issue de cette procédure.

2.3.6 Risques de non-conformité

Le dispositif mis en œuvre au sein de la Caisse Régionale a pour objectif de se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, au respect des sanctions internationales, à la prévention de la fraude externe et interne et de la corruption, et à la protection de la clientèle.

Ce dispositif et les actions menées dans ce domaine sont décrits ci-dessous :

Le risque de non-conformité

Les risques de non-conformité concernent le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires – qu'elles soient de nature législative ou réglementaire –, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels ou encore de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, de la prévention et de la lutte contre la fraude et la corruption.

Dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014, révisé par les arrêtés du 6 janvier 2021 et du 25 février 2021, la Caisse Régionale a adapté son organisation, et dorénavant les contrôles de 2ème niveau sont réalisés par l'unité de contrôles Périodiques.

La déontologie

Le code de déontologie de la Caisse Régionale, annexé au règlement intérieur, prévoit et régit le mode d'exercice professionnel des dirigeants et salariés et notamment les rapports avec les clients et les tiers. La Caisse Régionale a mis à jour son code de conduite générale en faisant notamment référence à la procédure sur le devoir d'alerte.

La Caisse Régionale dispose d'un dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts qui vise à garantir la primauté des intérêts du client, et qui doit être respecté tous (dirigeants et collaborateurs).

Le risque de corruption

La Caisse Régionale sensibilise son personnel et les différents acteurs au risque de corruption et a procédé au déploiement du dispositif de prévention et de lutte contre la corruption pour réduire ce risque. Les travaux se poursuivent.

Dans le cadre « loi Sapin II », la Caisse Régionale renforce son dispositif de prévention et de détection de la corruption par des actions de communication. Un message de la Direction Générale a été diffusé auprès de l'ensemble des collaborateurs.

L'outil d'alerte a été déployé en juin 2019 (Aucune alerte au S1 2022).

Suite à un regroupement du dossier avec des assignations similaires de l'ADAM visant d'autres Caisses régionales de Crédit Agricole, une action a été instruite par le Tribunal Judiciaire d'Amiens qui, dans sa décision du 21 avril 2021 a rejeté la demande de ces porteurs, confirmant ainsi l'absence de fondement juridique de l'action entreprise.

Cette décision a fait l'objet d'une déclaration d'appel en date du 16 juin 2021.

La commercialisation de nouveaux produits et services

Le dispositif « Nouvelle Activité, Nouveau Produit » (NAP) permet de renforcer la protection des clients en s'assurant d'une part que les conseillers disposent des supports d'information et de formation nécessaires à la bonne connaissance des avantages et contraintes des produits et services commercialisés et d'autre part que l'information qui est fournie aux clients est claire, transparente et compréhensible.

La Caisse Régionale a déployé au printemps un nouveau Workflow l'outil WASABI pour la gestion des dossiers soumis au Comité NAP

Ainsi, au cours du S1 2022, 50 comités NAP se sont tenus.

La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, respect des Sanctions Internationales

Le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme s'appuie quant à lui sur une équipe dédiée, des politiques et procédures formalisées, des formations spécifiques ainsi que des outils dédiés à la surveillance des flux atypiques.

A l'échelle nationale au sein du groupe Crédit Agricole, l'outil Norkom utilisé, développe de multiples scénarii d'alertes auxquels s'ajoutent des requêtes privatives déployées au sein de la Caisse Régionale. Ainsi au cours de ce premier semestre 2022, ces différents scénarii et requêtes ont généré 6 570 alertes qui font l'objet d'une analyse motivée.

La Caisse Régionale est intégrée aux groupes de travail initiés par le groupe pour déployer le futur nouvel outil, Détection de la Délinquance Financière (DDF), qui remplacera Norkom.

Le conflit déclaré en Ukraine dès le mois de février 2022, a, quant à lui, sollicité l'équipe Sanctions Internationales afin de mettre en œuvre les différentes mesures de restriction quant aux échanges avec la Russie et la Biélorussie et/ou avec leurs ressortissants.

La Caisse Régionale a également déployé fin 2021 et début 2022 une nouvelle organisation dans laquelle il revient au service de la Conformité de traiter la fraude dont la Caisse pourrait être victime, et au service moyens de paiement la fraude dont est victime la clientèle de la Caisse Régionale.

3.Comptes consolidés

COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES
AU 30 JUIN 2022

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole
Brie Picardie en date du 27 juillet 2022

SOMMAIRE

CADRE GENERAL.....	47
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	47
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	48
COMPTE DE RESULTAT.....	48
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	49
BILAN ACTIF	50
BILAN PASSIF	51
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	52
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	53
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES.....	54
1 PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS	
UTILISEES	54
2 PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE.....	56
2.1 <i>Principales opérations de structure</i>	56
2.2 <i>Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2022</i>	56
2.3 <i>Autres événements significatifs de la période</i>	57
3 RISQUE DE CREDIT	58
3.1 <i>Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période</i>	58
3.2 <i>Expositions au risque souverain</i>	65
4 NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	67
4.1 <i>Produits et charges d'intérêts</i>	67
4.2 <i>Produits et charges de commissions</i>	68
4.3 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	68
4.4 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	69
4.5 <i>Produits (charges) nets des autres activités</i>	70
4.6 <i>Charges générales d'exploitation</i>	70
4.7 <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et</i> <i>incorporelles</i>	70
4.8 <i>Coût du risque</i>	71
4.9 <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	72
4.10 <i>Impôts.....</i>	72

4.11	<i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	74
5	INFORMATIONS SECTORIELLES	75
6	NOTES RELATIVES AU BILAN	75
6.1	<i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	75
6.2	<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	76
6.3	<i>Actifs financiers au coût amorti</i>	78
6.4	<i>Passifs financiers au coût amorti</i>	79
6.5	<i>Immeubles de placement</i>	81
6.6	<i>Provisions</i>	81
6.7	<i>Dettes subordonnées</i>	82
6.8	<i>Capitaux propres</i>	82
7	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	84
8	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	86
9	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET INFORMATIONS DIVERES	87
9.1	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	87
9.2	<i>Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3</i>	91
9.3	<i>Réformes des indices de référence</i>	94
10	PARTIES LIEES	96
11	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2022	96

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie, 85 caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des caisses locales, des filiales consolidables et d'un fonds dédié.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale Brie Picardie est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Intérêts et produits assimilés	4.1	340 757	623 041	305 196
Intérêts et charges assimilées	4.1	(135 912)	(258 994)	(129 039)
Commissions (produits)	4.2	174 296	304 833	150 703
Commissions (charges)	4.2	(47 903)	(90 945)	(44 599)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	10 515	30 462	18 471
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		3 075	(1 339)	(487)
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		7 440	31 801	18 958
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	61 056	49 069	38 571
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>				
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		61 056	49 069	38 571
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti				
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat				
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat				
Produits des autres activités	4.5	1 300	8 162	1 745
Charges des autres activités	4.5	(2 035)	(6 415)	(2 002)
Produit net bancaire		402 074	659 213	339 046
Charges générales d'exploitation	4.6	(176 544)	(332 744)	(160 431)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7	(10 059)	(20 744)	(10 211)
Résultat brut d'exploitation		215 471	305 725	168 404
Coût du risque	4.8	(28 877)	(23 871)	(13 012)
Résultat d'exploitation		186 594	281 854	155 392
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	13	101	69
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôt		186 607	281 955	155 461
Impôts sur les bénéfices		(32 256)	(65 364)	(33 677)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées				
Résultat net		154 351	216 591	121 784
Participations ne donnant pas le contrôle				
Résultat net part du Groupe		154 351	216 591	121 784

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Résultat net		154 351	216 591	121 784
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.11	6 048	2 805	1 876
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.11			
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.11	(393)	405 496	153 617
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	5 655	408 301	155 493
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	(1 567)	(13 010)	(5 148)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.11	4 088	395 291	150 345
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11			
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.11	(2 436)	194	295
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	32	6	(20)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	(2 404)	200	275
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	622	(49)	(68)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.11	(1 782)	151	207
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	2 306	395 442	150 552
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		156 657	612 033	272 336
Dont part du Groupe		156 657	612 033	272 336
Dont participations ne donnant pas le contrôle				
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.11		3 408	3 293

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2022	31/12/2021
Caisse, banques centrales		100 498	115 427
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	422 418	366 099
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		59 946	12 329
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		362 472	353 770
Instruments dérivés de couverture		1 683 905	271 106
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2	2 838 631	2 722 364
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		317 585	201 275
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		2 521 046	2 521 089
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3	35 945 003	33 467 665
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		6 132 336	4 578 507
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		28 445 177	27 587 896
<i>Titres de dettes</i>		1 367 490	1 301 262
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(1 298 484)	168 691
Actifs d'impôts courants et différés		111 682	110 139
Comptes de régularisation et actifs divers		295 108	1 023 505
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Participation aux bénéfices différée			
Participation dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.5	8 682	8 932
Immobilisations corporelles		148 403	152 015
Immobilisations incorporelles		539	621
Ecarts d'acquisition			
Total de l'Actif		40 256 385	38 406 564

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2022	31/12/2021
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	59 062	13 540
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		59 062	13 540
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>			
Instruments dérivés de couverture		110 157	153 181
Passifs financiers au coût amorti	6.4	33 124 453	32 089 096
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		21 223 846	20 460 365
<i>Dettes envers la clientèle</i>		10 933 284	10 567 252
<i>Dettes représentées par un titre</i>		967 323	1 061 479
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(82 215)	54 891
Passifs d'impôts courants et différés		31 225	2 166
Comptes de régularisation et passifs divers		2 150 340	1 348 038
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.6	76 362	88 379
Dettes subordonnées			
Total dettes		35 469 384	33 749 291

Capitaux propres	4 787 001	4 657 273
Capitaux propres part du Groupe	4 787 000	4 657 272
Capital et réserves liées	1 728 151	1 723 554
Réserves consolidées	2 201 487	2 016 422
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	703 011	700 705
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		
Résultat de l'exercice	154 351	216 591
Participations ne donnant pas le contrôle	1	1
Total du passif	40 256 385	38 406 564

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés		
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instrument s de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
(en milliers d'euros)																
Capitaux propres au 1er janvier 2021 Publié	345 371	3 434 986	(19 373)		3 760 984	48	305 215	305 263		4 066 247	1				1	4 066 248
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC (2)		232			232					232						232
Capitaux propres au 1er janvier 2021	345 371	3 435 218	(19 373)		3 761 216	48	305 215	305 263		4 066 479	1				1	4 066 480
Augmentation de capital	8 847				8 847					8 847						8 847
Variation des titres autodétenus			(638)		(638)					(638)						(638)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres																
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2021																
Dividendes versés au 1er semestre 2021		(25 767)			(25 767)					(25 767)						(25 767)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle																
Mouvements liés aux paiements en actions																
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	8 847	(25 767)	(638)		(17 558)					(17 558)						(17 558)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(3 293)			(3 293)	207	150 345	150 552		147 259						147 259
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves		(3 293)			(3 293)		3 293	3 293								
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves																
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence																
Résultat du 1er semestre 2021									121 784	121 784						121 784
Autres variations		578			578					578						578
Capitaux propres au 30 juin 2021 (3)	354 218	3 406 736	(20 011)		3 740 943	255	455 560	455 815	121 784	4 318 542	1				1	4 318 543
Augmentation de capital	4 021				4 021					4 021						4 021
Variation des titres autodétenus			(2 554)		(2 554)					(2 554)						(2 554)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres																
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2021																
Dividendes versés au 2nd semestre 2021																
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle																
Mouvements liés aux paiements en actions		183			183					183						183
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	4 021	183	(2 554)		1 650					1 650						1 650
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(115)			(115)	(56)	244 946	244 890		244 775						244 775
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves		(115)			(115)		115	115								
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves																
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence																
Résultat du 2nd semestre 2021									94 807	94 807						94 807
Autres variations		(2 502)			(2 502)					(2 502)						(2 502)
Capitaux propres au 31 décembre 2021	358 239	3 404 302	(22 565)		3 739 976	199	700 506	700 705	216 591	4 657 272	1				1	4 657 273
Affectation du résultat 2021		216 591			216 591				(216 591)							
Capitaux propres au 1er janvier 2022	358 239	3 620 893	(22 565)		3 956 567	199	700 506	700 705		4 657 272	1				1	4 657 273
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC																
Capitaux propres au 1er janvier 2022 retraité	358 239	3 620 893	(22 565)		3 956 567	199	700 506	700 705		4 657 272	1				1	4 657 273
Augmentation de capital	6 652				6 652					6 652						6 652
Variation des titres autodétenus			(2 055)		(2 055)					(2 055)						(2 055)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres																
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2022																
Dividendes versés au 1er semestre 2022		(31 898)			(31 898)					(31 898)						(31 898)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle																
Mouvements liés aux paiements en actions																
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	6 652	(31 898)	(2 055)		(27 301)					(27 301)						(27 301)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						(1 782)	4 088	2 306		2 306						2 306
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves																
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves																
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence																
Résultat du 1er semestre 2022									154 351	154 351						154 351
Autres variations		372			372					372						372
Capitaux propres au 30 juin 2022	364 891	3 589 367	(24 620)		3 929 638	(1 583)	704 594	703 011	154 351	4 787 000	1				1	4 787 001

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

(2) Impact estimé de la 1ère application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies

(3) Le montant des capitaux propres prend en compte l'impact de la 1ère application de la décision IFRIC du 21 avril 2021 décrit vau renvoi (2)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Résultat avant impôt		186 607	281 955	155 461
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		10 059	20 743	10 211
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations				
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		14 355	21 606	15 012
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence				
Résultat net des activités d'investissement		(13)	(101)	(69)
Résultat net des activités de financement		2 149	320	113
Autres mouvements		20 950	(180 711)	(144 325)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		47 500	(138 143)	(119 058)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		838 016	1 693 974	768 908
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(548 024)	(1 579 608)	(859 394)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(412 845)	954 728	642 411
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		1 491 071	461 580	301 793
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence				
Impôts versés		(5 808)	(73 045)	(9 704)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		1 362 410	1 457 629	844 014
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		1 596 517	1 601 441	880 417
Flux liés aux participations (1)		(1 765)	(11 091)	(1 887)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(5 866)	(18 924)	(13 861)
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		(7 631)	(30 015)	(15 748)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)		(25 273)	(12 741)	(16 903)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)		49 054	(8 696)	(4 335)
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		23 781	(21 437)	(21 238)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)				
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		1 612 667	1 549 989	843 431
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		3 599 667	2 049 678	2 049 678
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		115 427	108 132	108 132
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		3 484 240	1 941 546	1 941 546
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		5 212 334	3 599 667	2 893 109
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		100 498	115 427	95 811
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		5 111 836	3 484 240	2 797 298
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		1 612 667	1 549 989	843 431

* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.5 (hors intérêts courus)

(1) Flux liés aux participations : Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période". Au cours du premier semestre 2022, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale Brie Picardie s'élève à (1 765) milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes : souscription à l'augmentation de capital R3 GROUP : -1 500 milliers d'euros.

(2) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale Brie Picardie à ses actionnaires, à hauteur de (31 892) milliers d'euros pour le premier semestre 2022.

(3) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement : Au cours du premier semestre 2022, les émissions de dettes obligataires s'élèvent à 71 936 milliers d'euros et les remboursements à 19 991 milliers d'euros.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale Brie Picardie au 30 juin 2022 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par la Caisse régionale Brie Picardie pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2021 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2022 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2022.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif dans le Groupe
Amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles - Produits antérieurs à l'utilisation prévue	1 ^{er} janvier 2022	Non
Améliorations des IFRS cycle 2018-2020 - IFRS 1 Filiale devenant un nouvel adoptant, - IFRS 9 Décomptabilisation d'un passif financier : frais et commissions à intégrer dans le test des 10 %, - IAS 41 Impôts dans les évaluations de la juste valeur, et - IFRS 16 Avantages incitatifs à la location	1 ^{er} janvier 2022	Non
Amendement à IFRS 3 Références au cadre conceptuel	1 ^{er} janvier 2022	Non
Amendement à IAS 37 Contrats déficitaires - coût d'exécution du contrat	1 ^{er} janvier 2022	Non

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne non encore appliquées par le Groupe au 30 juin 2022

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance publiée en mai 2017 remplacera la norme IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.

La norme IFRS 17 définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur rentabilité, ainsi qu'en matière de présentation. Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre se poursuivent en 2022.

Compte tenu de l'absence d'activité d'assurance au sein de la Caisse régionale Brie Picardie, la norme IFRS 17 n'aura pas d'impact attendu au niveau des comptes consolidés de la Caisse régionale Brie Picardie au 1er janvier 2023.

Décisions IFRS IC pouvant affecter le Groupe

Concerne en particulier, la décision IFRS IC IFRS 9 / IAS 20 relative à la comptabilisation du TLTRO III.

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la Covid-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de trois ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021, puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Pour rappel, le traitement comptable retenu par le Groupe depuis 2020 consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, c'est-à-dire au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis. Ce traitement est maintenu pour l'arrêté comptable du 30 juin 2022.

Le groupe ayant atteint les conditions de performance nécessaires à la bonification et sur-bonification du TLTRO, le groupe bénéficiera de l'obtention de l'ensemble des bonifications et sur-bonifications à l'échéance de ce financement.

Ainsi, le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à - 100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 23 juin 2022), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à - 100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle.

2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

2.1 Principales opérations de structure

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

➤ FCT Crédit Agricole Habitat Erreur ! Source du renvoi introuvable.

Au 30/06/2022, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales, le 9 mars 2022. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au FCT Crédit Agricole Habitat 2022 pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédit (50%), fonds d'investissement (25%), banques centrales (25%)).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse régionale Brie Picardie a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 81,6 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2022. Elle a souscrit pour 11,4 millions d'euros de titres subordonnés.

Par ailleurs, l'entité FCT Crédit Agricole Habitat 2017 est sortie du périmètre, l'opération de titrisation émise sur le marché ayant été débouclée le 28 mars 2022.

Au 30 juin, la Caisse régionale Brie Picardie ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2022

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale Brie Picardie et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse régionale Brie Picardie dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation de la Caisse régionale Brie Picardie n'a pas fait l'objet de variation significative par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2021 à l'exception des éléments suivants :

Evolution du périmètre ayant conduit à une modification du périmètre ou de méthode de consolidation :

Périmètre de consolidation de la Caisse régionale Brie Picardie	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2022	31/12/2021	30/06/2022	31/12/2021
FCT CAH 2017 compartiment CR887 Brie Picardie	Intégration globale	Sortie de périmètre Cessation d'activité	France		Entité structurée contrôlée	0%	100%	0%	100%
FCT CAH 2022 compartiment CR887 Brie Picardie	Intégration globale	Entrée de périmètre Création	France		Entité structurée contrôlée	100%	0%	100%	0%

2.3 Autres événements significatifs de la période

➤ Impacts liés aux opérations militaires en Ukraine

Suite au conflit Russie-Ukraine, la Caisse Régionale a mis en place des dispositifs permettant de s'assurer du bon accompagnement de ses clients pouvant être impactés par cette crise et que le risque de crédit est maîtrisé.

Pour ce faire, la Caisse Régionale a procédé à différentes analyses de portefeuille sur l'ensemble de ces crédits et plus particulièrement sur les coopératives pouvant être touchées de plein fouet par l'envolée des prix des matières premières.

La Caisse régionale a donc accompagné les coopératives qui en avaient besoin en accordant des lignes courts termes supplémentaires liées à la hausse des matières premières pour un montant d'environ 80M€. Dans le même temps afin de sécuriser nos expositions, les coopératives ont fait l'objet d'analyses spécifiques présentées à la Gouvernance lors du « bureau exceptionnel ». Afin d'avoir une vision d'ensemble sur les impacts liés à l'agriculture et aux entreprises, une analyse de l'impact de la hausse des prix des matières premières a été menée et présentée dans cette même instance.

En complément, une revue de portefeuille a été réalisée sur 103 codes NAF impactés indirectement par le conflit Ukraine-Russie et présentant une classe de risque sensible lors du comité risque agence du T2 2022.

En dernier lieu, un suivi des flux monétaires vers ou en provenance de la Russie et de l'Ukraine a été réalisé. Une présentation des situations les plus impactées a été effectuée lors des Comités Retail et Corporate du T1 2022.

Concernant les titres en portefeuilles, quelques titres à « risques » ont fait l'objet d'une revue lors du S1 2022 afin de s'assurer de leur solidité. Elle n'a entraîné aucune prise de décision de vente ou de provision du titre. Pour nos nouvelles expositions récentes, l'exposition à la Russie ou à l'Ukraine est vérifiée.

3 *Risque de crédit*

3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risques de crédit")

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2021	1 296 896	(510)	5 017	(141)			1 301 913	(651)	1 301 262
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre									
Transferts de Stage 1 vers Stage 2									
Retour de Stage 2 vers Stage 1									
Transferts vers Stage 3 (1)									
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1									
Total après transferts	1 296 896	(510)	5 017	(141)			1 301 913	(651)	1 301 262
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	87 176	(31)	7 400	(319)			94 576	(350)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	619 736	(73)					619 736	(73)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(525 160)	42					(525 160)	42	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières				(319)				(319)	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période									
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	(7 400)		7 400						
Total	1 384 072	(541)	12 417	(460)			1 396 489	(1 001)	1 395 488
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(28 125)		127				(27 998)		
Au 30 juin 2022	1 355 947	(541)	12 544	(460)			1 368 491	(1 001)	1 367 490
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2021	147 883	(47)					147 883	(47)	147 836
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre									
Transferts de Stage 1 vers Stage 2									
Retour de Stage 2 vers Stage 1									
Transferts vers Stage 3 (1)									
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1									
Total après transferts	147 883	(47)					147 883	(47)	147 836
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(379)	10					(379)	10	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	5 753	(1)					5 753	(1)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(6 132)	11					(6 132)	11	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période									
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres									
Total	147 504	(37)					147 504	(37)	147 467
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	2 242						2 242		
Au 30 juin 2022	149 746	(37)					149 746	(37)	149 709
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2021	25 983 830	(111 373)	1 718 221	(122 544)	298 628	(178 866)	28 000 679	(412 783)	27 587 896
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(363 728)	(13 430)	337 080	18 353	26 648	(10 198)		(5 275)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(920 583)	7 334	920 583	(29 195)				(21 861)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	567 470	(20 993)	(567 470)	45 428				24 435	
Transferts vers Stage 3 (1)	(16 468)	428	(24 932)	2 545	41 400	(12 675)		(9 702)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	5 853	(199)	8 899	(425)	(14 752)	2 477		1 853	
Total après transferts	25 620 102	(124 803)	2 055 301	(104 191)	325 276	(189 064)	28 000 679	(418 058)	27 582 621
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	1 023 989	11 930	(80 520)	(35 220)	(23 565)	10 769	919 904	(12 521)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	3 553 565	(26 956)	83 106	(11 943)			3 636 671	(38 899)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(2 529 576)	11 982	(163 626)	12 753	(18 350)	17 987	(2 711 552)	42 722	
Passages à perte					(5 062)	4 456	(5 062)	4 456	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières					(153)	24	(153)	24	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		26 904		(36 030)		(12 451)		(21 577)	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres						753		753	
Total	26 644 091	(112 873)	1 974 781	(139 411)	301 711	(178 295)	28 920 583	(430 579)	28 490 004
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(42 836)		(932)		(1 059)		(44 827)		
Au 30 juin 2022 (4)	26 601 255	(112 873)	1 973 849	(139 411)	300 652	(178 295)	28 875 756	(430 579)	28 445 177
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

(4) Au 30 juin 2022, le montant des prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés à la clientèle par la Caisse régionale Brie Picardie dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 484 502 milliers d'euros

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)					
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
(en milliers d'euros)								
Au 31 décembre 2021	201 275	(108)					201 275	(108)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre								
Transferts de Stage 1 vers Stage 2								
Retour de Stage 2 vers Stage 1								
Transferts vers Stage 3 (1)								
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1								
Total après transferts	201 275	(108)					201 275	(108)
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	108 935	62	7 375	(93)			116 310	(31)
Réévaluation de juste valeur sur la période	(4 785)		(385)				(5 170)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	285 522	(1)					285 522	(1)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(163 949)	57					(163 949)	57
Passages à perte								
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières			(93)	(93)			(93)	(93)
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		6						6
Changements dans le modèle / méthodologie								
Variations de périmètre								
Autres	(7 853)		7 853					
Total	310 210	(46)	7 375	(93)			317 585	(139)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(16)		16					
Au 30 juin 2022	310 194	(46)	7 391	(93)			317 585	(139)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution								

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2021	2 279 660	(15 354)	51 983	(3 780)	6 594	(593)	2 338 237	(19 727)	2 318 510
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(12 264)	(474)	12 264	(525)				(999)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(30 956)	464	30 956	(1 706)				(1 242)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	18 692	(938)	(18 692)	1 181				243	
Transferts vers Stage 3 (1)									
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1									
Total après transferts	2 267 396	(15 828)	64 247	(4 305)	6 594	(593)	2 338 237	(20 726)	2 317 511
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	249 416	804	(270)	(5 117)	(711)		248 435	(4 313)	
Nouveaux engagements donnés (2)	1 368 813	(8 358)	32 607	(5 798)			1 401 420	(14 156)	
Extinction des engagements	(1 120 372)	6 625	(32 380)	2 783			(1 152 752)	9 408	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		2 537		(2 102)				435	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	975		(497)		(711)		(233)		
Au 30 juin 2022	2 516 812	(15 024)	63 977	(9 422)	5 883	(593)	2 586 672	(25 039)	2 561 633

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2021	827 212	(2 731)	35 379	(3 609)	20 522	(7 836)	883 113	(14 176)	868 937
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	2 305	(293)	(2 305)	576				283	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(8 152)	31	8 152	(615)				(584)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	10 457	(324)	(10 457)	1 191				867	
Transferts vers Stage 3 (1)									
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1									
Total après transferts	829 517	(3 024)	33 074	(3 033)	20 522	(7 836)	883 113	(13 893)	869 220
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	4 164	462	2 494	(211)	(7 744)	1 290	(1 086)	1 541	
Nouveaux engagements donnés (2)	59 002	(363)	4 704	(520)			63 706	(883)	
Extinction des engagements	(54 838)	476	(2 210)	212	(9 670)	1 365	(66 718)	2 053	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		349		97		(75)		371	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres					1 926		1 926		
Au 30 juin 2022	833 681	(2 562)	35 568	(3 244)	12 778	(6 546)	882 027	(12 352)	869 675

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de la Caisse régionale Brie Picardie au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

30/06/2022 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Arabie Saoudite							
Autriche							
Belgique							
Brésil							
Chine							
Egypte							
Espagne				12 519	12 519		12 519
Etats-Unis							
France				463 184	463 184	(7 809)	455 375
Grèce							
Hong Kong							
Iran							
Irlande							
Italie				25 561	25 561		25 561
Japon							
Liban							
Lituanie							
Maroc							
Pologne							
Royaume-Uni							
Russie							
Syrie							
Turquie							
Ukraine							
Yémen							
Autres pays souverains							
Total				501 264	501 264	(7 809)	493 455

31/12/2021	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
(en milliers d'euros)							
Arabie Saoudite							
Autriche							
Belgique							
Bésilil							
Chine							
Egypte							
Espagne							
Etats-Unis							
France				394 887	394 887		394 887
Grèce							
Hong Kong							
Iran							
Irlande							
Italie				21 942	21 942		21 942
Japon							
Liban							
Lituanie							
Maroc							
Pologne							
Royaume-Uni							
Russie							
Syrie							
Turquie							
Ukraine							
Yémen							
Autres pays souverains							
Total				416 829	416 829		416 829

4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Sur les actifs financiers au coût amorti	306 039	564 298	275 776
Opérations avec les établissements de crédit	3 638	3 038	1 258
Opérations internes au Crédit Agricole	34 360	75 074	36 548
Opérations avec la clientèle	252 487	474 298	232 279
Opérations de location-financement			
Titres de dettes	15 554	11 888	5 691
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	314	591	250
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle			
Titres de dettes	314	591	250
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	28 481	58 152	29 170
Autres intérêts et produits assimilés	5 923		
Produits d'intérêts (1) (2)	340 757	623 041	305 196
Sur les passifs financiers au coût amorti	(80 913)	(153 995)	(77 366)
Opérations avec les établissements de crédit	(927)	(2 648)	(1 577)
Opérations internes au Crédit Agricole	(38 684)	(71 650)	(35 596)
Opérations avec la clientèle	(41 057)	(83 209)	(41 704)
Opérations de location-financement			
Dettes représentées par un titre	(244)	3 512	1 511
Dettes subordonnées	(1)		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(54 948)	(104 948)	(51 647)
Autres intérêts et charges assimilées	(51)	(51)	(26)
Charges d'intérêts	(135 912)	(258 994)	(129 039)

(1) dont 2 726 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 30 juin 2022 contre 5 882 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et 2 817 milliers d'euros au 30 juin 2021

(2) dont 63 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2022 contre 157 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et 82 milliers d'euros au 30 juin 2021

Les montants d'intérêts négatifs enregistrés en produits d'intérêts et charges d'intérêts sont respectivement de 12 015 milliers d'euros et 16 566 milliers d'euros.

4.2 Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	30/06/2022			31/12/2021			30/06/2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	583	(3 065)	(2 482)	852	(5 489)	(4 637)	451	(2 611)	(2 160)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	9 639	(34 274)	(24 635)	17 498	(66 320)	(48 822)	8 425	(33 191)	(24 766)
Sur opérations avec la clientèle	6 232	(1 944)	4 288	10 149	(3 513)	6 636	5 669	(1 602)	4 067
Sur opérations sur titres	13	(220)	(207)	87	(281)	(194)		(210)	(210)
Sur opérations de change	85		85	162		162	81		81
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	867	(10)	857	2 505		2 505	1 360		1 360
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	154 711	(8 200)	146 511	270 473	(14 942)	255 531	133 166	(6 805)	126 361
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 166	(190)	1 976	3 107	(400)	2 707	1 551	(180)	1 371
Total Produits et charges de commissions	174 296	(47 903)	126 393	304 833	(90 945)	213 888	150 703	(44 599)	106 104

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Dividendes reçus	937	999	634
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	2 844	(1 340)	(487)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	(333)	5 009	3 367
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	(7 160)	21 968	12 854
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)			
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	375	689	65
Résultat de la comptabilité de couverture	13 852	3 137	2 038
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	10 515	30 462	18 471

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2022			31/12/2021			30/06/2021		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	134 253	(133 099)	1 154	106 285	(106 390)	(105)	106 155	(106 049)	106
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	32 399	(113 213)	(80 814)	43 143	(62 343)	(19 200)	45 961	(59 206)	(13 245)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	101 854	(19 886)	81 968	63 142	(44 047)	19 095	60 194	(46 843)	13 351
Couverture de flux de trésorerie									
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie									
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger									
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie									
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	2 060 623	(2 047 925)	12 698	730 264	(727 022)	3 242	662 572	(660 640)	1 932
Variations de juste valeur des éléments couverts	371 858	(1 688 755)	(1 316 897)	129 913	(600 349)	(470 436)	158 694	(503 877)	(345 183)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	1 688 765	(359 170)	1 329 595	600 351	(126 673)	473 678	503 878	(156 763)	347 115
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt									
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace									
Total Résultat de la comptabilité de couverture	2 194 876	(2 181 024)	13 852	836 549	(833 412)	3 137	768 727	(766 689)	2 038

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables			
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	61 056	49 069	38 571
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	61 056	49 069	38 571

4.5 Produits (charges) nets des autres activités

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation			
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance			
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement	329	1 234	266
Autres produits (charges) nets	(1 064)	513	(523)
Produits (charges) des autres activités	(735)	1 747	(257)

4.6 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Charges de personnel	(104 489)	(212 376)	(95 554)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(17 762)	(16 212)	(14 205)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(54 293)	(104 156)	(50 672)
Charges générales d'exploitation	(176 544)	(332 744)	(160 431)

(1) Dont 8 563 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 30 juin 2022 contre 5 996 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et 5 996 milliers d'euros au 30 juin 2021

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Dotations aux amortissements	(10 059)	(20 744)	(10 211)
Immobilisations corporelles (1)	(9 977)	(20 585)	(10 135)
Immobilisations incorporelles	(82)	(159)	(76)
Dotations (reprises) aux dépréciations			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations incorporelles			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(10 059)	(20 744)	(10 211)

(1) Dont 945 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2022 contre 1 817 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et 903 milliers d'euros au 30 juin 2021

4.8 Coût du risque

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	(23 513)	(32 303)	(13 707)
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(958)	(21 415)	336
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	63	(58)	(104)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(1 520)	(17 633)	(756)
Engagements par signature	499	(3 724)	1 196
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(22 555)	(10 888)	(14 043)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(93)		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(17 185)	(13 560)	(12 281)
Engagements par signature	(5 277)	2 672	(1 762)
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	(3 590)	7 395	1 377
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(4 880)	5 921	106
Engagements par signature	1 290	1 474	1 271
Autres actifs (C)			
Risques et charges (D)	(1 413)	1 592	(376)
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)	(28 516)	(23 316)	(12 706)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés			
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(333)	(460)	(224)
Récupérations sur prêts et créances	314	761	402
comptabilisés au coût amorti	314	761	402
comptabilisés en capitaux propres recyclables			
Décotes sur crédits restructurés	(153)	(186)	(145)
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes	(189)	(670)	(339)
Autres produits			
Coût du risque	(28 877)	(23 871)	(13 012)

L'évolution du provisionnement IFRS9 (Stage1&2) avec une dotation supplémentaire de plus de 23M€ entre l'arrêté de fin décembre 2021 et celui de juin 2022 provient de la combinaison de différentes évolutions :

Tout d'abord, le provisionnement progresse en lien avec l'évolution des encours de créances qui augmentent de presque 1.444M€ entre les deux arrêts semestriels.

L'actualisation de certains paramètres de dégradation de différentes filières mais surtout l'actualisation du périmètre de la filière SURVEILLANCE ont conduit à une telle évolution. En effet, suite au constat de la dégradation du taux de stage 2 de certaines filières ou secteurs d'activité, le périmètre de la filière SURVEILLANCE a évolué pour soustraire de la partie Hors filière non stressée les créances de ces filières / secteurs d'activité afin de les intégrer à la filière SURVEILLANCE. C'est le cas de l'Industrie lourde, Média/Edition, Télécom, services de réparation et d'entretien. Cette évolution de périmètre s'inscrit également dans le constat réalisé en central par DRG de secteurs nouvellement fragilisés par le renchérissement de l'énergie et de certaines matières premières.

Enfin, les perspectives de dégradation du taux de défaut qui reste à ce stade encore historiquement bas, ont également conduit à renforcer le niveau de provision afin de faire face prochainement à un probable passage de certaines créances saines ou sensibles en défaut.

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	13	101	69
Plus-values de cession	13	108	79
Moins-values de cession		(7)	(10)
Titres de capitaux propres consolidés			
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	13	101	69

4.10 Impôts

Charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Charge d'impôt courant	(28 964)	(69 203)	(36 774)
Charge d'impôt différé	(3 292)	3 839	3 097
Total Charge d'impôt	(32 256)	(65 364)	(33 677)

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30 juin 2022

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	186 607	25,83%	48 201
Effet des différences permanentes			(16 693)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			3 084
Effet de l'imposition à taux réduit			(42)
Changement de taux			
Effet des autres éléments			(2 294)
Taux et charge effectifs d'impôt		17,29%	32 256

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2022.

Au 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	281 955	28,41%	80 103
Effet des différences permanentes			(8 343)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			518
Effet de l'imposition à taux réduit			(651)
Changement de taux			
Effet des autres éléments			(6 263)
Taux et charge effectifs d'impôt		23,18%	65 364

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2021.

Au 30 juin 2021

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	155 461	28,41%	44 166
Effet des différences permanentes			(9 011)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,90%	1 405
Effet de l'imposition à taux réduit		(0,05)%	(82)
Changement de taux			
Effet des autres éléments		(1,80)%	(2 801)
Taux et charge effectifs d'impôt		21,66%	33 677

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2021.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres variations			
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(2 436)	194	295
Ecart de réévaluation de la période	(2 467)	137	191
Transferts en résultat			
Autres variations	31	57	104
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	32	6	(20)
Ecart de réévaluation de la période	32	6	(20)
Transferts en résultat			
Autres variations			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	622	(49)	(68)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(1 782)	151	207
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	6 048	2 805	1 876
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre			
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en réserves			
Autres variations			
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(393)	405 496	153 617
Ecart de réévaluation de la période	(393)	402 088	150 324
Transferts en réserves		3 408	3 293
Autres variations			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(1 567)	(13 010)	(5 148)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4 088	395 291	150 345
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	2 306	395 442	150 552
Dont part du Groupe	2 306	395 442	150 552
Dont participations ne donnant pas le contrôle			

5 Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

Le secteur d'activité du Crédit Agricole Brie Picardie est celui de la banque de proximité en France. La clientèle du Crédit Agricole Brie Picardie comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

Le Crédit Agricole Brie Picardie commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire et titres), placements d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements.

Il distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

6 Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	59 946	12 329
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	362 472	353 770
Instruments de capitaux propres	53 949	43 297
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI (1)	308 523	310 473
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	422 418	366 099
Dont Titres prêtés		

(1) Dont 294 698 milliers d'euros d'OPCVM au 30 juin 2022 (contre 300 367 milliers d'euros au 31 décembre 2021)

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	59 062	13 540
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	59 062	13 540

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2022			31/12/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	317 585	712	(2 834)	201 275	522	(207)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 521 046	745 932	(19 045)	2 521 089	745 774	(18 494)
Total	2 838 631	746 644	(21 879)	2 722 364	746 296	(18 701)

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	30/06/2022			31/12/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	317 585	712	(2 834)	201 275	522	(207)
Total des titres de dettes	317 585	712	(2 834)	201 275	522	(207)
Prêts et créances sur les établissements de crédit						
Prêts et créances sur la clientèle						
Total des prêts et créances						
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	317 585	712	(2 834)	201 275	522	(207)
Impôts sur les bénéfices		(183)	732		(135)	53
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		529	(2 102)		387	(154)

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	30/06/2022			31/12/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	9 707			9 707		
Titres de participation non consolidés	2 511 339	745 932	(19 045)	2 511 382	745 774	(18 494)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 521 046	745 932	(19 045)	2 521 089	745 774	(18 494)
Impôts sur les bénéfices		(21 641)			(21 636)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		724 291	(19 045)		724 138	(18 494)

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	30/06/2022			31/12/2021		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés				398	96	(3 504)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres				398	96	(3 504)
Impôts sur les bénéfices						
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)					96	(3 504)

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 132 336	4 578 507
Prêts et créances sur la clientèle	28 445 177	27 587 896
Titres de dettes	1 367 490	1 301 262
Valeur au bilan	35 945 003	33 467 665

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	144 579	141 364
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)</i>	61 380	58 151
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)</i>		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée	619	191
Prêts subordonnés	4 548	6 328
Autres prêts et créances		
Valeur brute	149 746	147 883
Dépréciations	(37)	(47)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	149 709	147 836
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	5 292 882	3 603 083
Titres reçus en pension livrée		
Comptes et avances à terme	689 745	827 588
Prêts subordonnés		
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	5 982 627	4 430 671
Valeur au bilan	6 132 336	4 578 507

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	4 426	7 039
Autres concours à la clientèle	28 709 246	27 853 935
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	909	914
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	65 340	81 915
Comptes ordinaires débiteurs	95 835	56 876
Valeur brute	28 875 756	28 000 679
Dépréciations	(430 579)	(412 783)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	28 445 177	27 587 896
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute		
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location-financement		
Valeur au bilan (1)	28 445 177	27 587 896

(1) Au 30 juin 2022, le montant des prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés à la clientèle par la Caisse régionale Brie Picardie dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 484 502 milliers d'euros.

Titres de dettes

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Effets publics et valeurs assimilées	501 409	416 938
Obligations et autres titres à revenu fixe	867 082	884 975
Total	1 368 491	1 301 913
Dépréciations	(1 001)	(651)
Valeur au bilan	1 367 490	1 301 262

6.4 Passifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Dettes envers les établissements de crédit	21 223 846	20 460 365
Dettes envers la clientèle	10 933 284	10 567 252
Dettes représentées par un titre	967 323	1 061 479
Valeur au bilan	33 124 453	32 089 096

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	8 756	11 537
<i>dont comptes ordinaires créditeurs (1)</i>	8	1 444
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour (1)</i>		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée	553 012	434 163
Total	561 768	445 700
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	242 422	175 516
Titres donnés en pension livrée		
Comptes et avances à terme	20 419 656	19 839 149
Total	20 662 078	20 014 665
Valeur au bilan	21 223 846	20 460 365

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires créditeurs	9 200 600	9 035 623
Comptes d'épargne à régime spécial	145 386	136 352
Autres dettes envers la clientèle	1 587 298	1 395 277
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	10 933 284	10 567 252

Dettes représentées par un titre

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	761 404	907 704
Emprunts obligataires	205 919	153 775
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	967 323	1 061 479

6.5 Immeubles de placement

	31/12/2021	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2022
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	18 230		131				18 361
Amortissements et dépréciations	(9 298)		(381)				(9 679)
Valeur au bilan (1)	8 932		(250)				8 682

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	18 839		83	(692)			18 230
Amortissements et dépréciations	(9 188)		(785)	675			(9 298)
Valeur au bilan (1)	9 651		(702)	(17)			8 932

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

6.6 Provisions

	31/12/2021	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2022
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	33 242				(16 247)			16 995
Risques d'exécution des engagements par signature	33 903		54 247		(50 759)			37 391
Risques opérationnels	3 235		6		(28)			3 213
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	3 117		1 699				(2 953)	1 863
Litiges divers	5 910		2 110	(2)	(700)			7 318
Participations	474							474
Restructurations								
Autres risques	8 498		2 224	(1 536)	(78)			9 108
TOTAL	88 379		60 286	(1 538)	(67 812)		(2 953)	76 362

	31/12/2020	01/01/2021 (1)	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Risques sur les produits épargne-logement	37 022					(3 780)			33 242
Risques d'exécution des engagements par signature	34 325			99 425		(99 847)			33 903
Risques opérationnels	888			3 611	(19)	(1 245)			3 235
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	4 100	(313)			(67)	(57)		(546)	3 117
Litiges divers	7 810			1 220	(309)	(2 811)			5 910
Participations	474								474
Restructurations									
Autres risques	7 089			5 039	(3 575)	(55)			8 498
TOTAL	91 708	(313)		109 295	(3 970)	(107 795)		(546)	88 379

(1) Impact estimé de la 1ère application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies

6.7 Dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan		

6.8 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2022

Au 30 juin 2022, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Nombre de titres au 30/06/2022
Répartition du capital de la Caisse Régionale	
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	16 652 912
Dont part du Public	15 074 819
Dont part Sacam Mutualisation	396 180
Dont part autodétenue	1 181 913
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	13 591 547
Dont part du Public	
Dont part Crédit Agricole S.A.	2 771 811
Dont part Sacam Mutualisation	10 819 736
Parts sociales	25 020 040
Dont 85 Caisses Locales	25 020 020
Dont 18 administrateurs de la Caisse régionale	18
Dont Crédit Agricole S.A.	1
Dont Sacam Mutualisation	1
Dont Autres	
Total	55 264 499

La valeur nominale des titres est de 5 euros et le montant total du capital est de 276 322 milliers d'euros.

Rémunération

Au titre de l'exercice 2021, l'Assemblée générale du 30 mars 2022 de la Caisse régionale Brie Picardie a approuvé le versement d'une rémunération nette par CCI/CCA de 1 euro et un intérêt aux parts sociales de 0,085 euro.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2017	1,15	1,15	0,090
2018	1,15	1,15	0,10
2019	1,15	1,15	0,090
2020	0,79	0,79	0,0825
2021	1,00	1,00	0,085

Rémunérations payées au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 31 898 milliers d'euros en 2022.

7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Engagements donnés	3 484 967	3 247 564
Engagements de financement	2 586 672	2 338 237
Engagements en faveur des établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	2 586 672	2 338 237
Ouverture de crédits confirmés	1 289 783	1 084 625
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	10 328	14 575
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	1 279 455	1 070 050
Autres engagements en faveur de la clientèle	1 296 889	1 253 612
Engagements de garantie	898 295	909 327
Engagements d'ordre des établissements de crédit	19 319	28 514
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	801	50
Autres garanties	18 518	28 464
Engagements d'ordre de la clientèle	878 976	880 813
Cautions immobilières	256 109	245 310
Autres garanties d'ordre de la clientèle	622 867	635 503
Engagements sur titres		
Titres à livrer		
Engagements reçus	10 721 965	10 259 097
Engagements de financement	32 916	41 638
Engagements reçus des établissements de crédit	32 916	41 638
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	10 689 049	10 217 459
Engagements reçus des établissements de crédit	1 761 984	1 780 311
Engagements reçus de la clientèle	8 927 065	8 437 148
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	2 265 718	2 301 018
Autres garanties reçues	6 661 347	6 136 130
Engagements sur titres		
Titres à recevoir		

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	13 942 248	14 686 130
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	379	758
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension	553 012	434 163
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	14 495 639	15 121 051
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie		
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension	619	191
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	619	191

Au 30 juin 2022 la Caisse régionale Brie Picardie n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des "FCT Crédit Agricole Habitat" comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2022, la Caisse régionale Brie Picardie a apporté 13 942 248 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 14 686 130 milliers d'euros au 31 décembre 2021. La Caisse régionale Brie Picardie conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale Brie Picardie a apporté :

- 10 234 722 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 10 998 346 milliers d'euros au 31 décembre 2021 ;
- 606 426 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 787 455 milliers d'euros au 31 décembre 2021 ;
- 3 101 100 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 2 900 329 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

8 *Reclassements d'instruments financiers*

Reclassements effectués par la Caisse régionale Brie Picardie

La Caisse régionale Brie Picardie n'a pas opéré en 2022 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

9 *Juste valeur des instruments financiers et informations diverses*

9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	59 946		59 946	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Instruments dérivés	59 946		59 946	
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	362 472	101 360	68 632	192 480
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	53 949	5 446	48 503	
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	308 523	95 914	20 129	192 480
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	308 523	95 914	20 129	192 480
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
OPCVM				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 838 631	52 586	2 511 339	274 706
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 521 046		2 511 339	9 707
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	317 585	52 586		264 999
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	317 585	52 586		264 999
Instruments dérivés de couverture	1 683 905		1 683 905	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	4 944 954	153 946	4 323 822	467 186
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX				

	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	12 329		12 329	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Instruments dérivés	12 329		12 329	
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	353 770	118 984	62 976	171 810
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	43 297	1 141	42 156	
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	310 473	117 843	20 820	171 810
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	310 473	117 843	20 820	171 810
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
OPCVM				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 722 364	58 075	2 511 382	152 907
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 521 089		2 511 382	9 707
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	201 275	58 075		143 200
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	201 275	58 075		143 200
Instruments dérivés de couverture	271 106		271 106	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	3 359 569	177 059	2 857 793	324 717
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				7 883
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables			1 966	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX			1 966	7 883

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	59 062		59 062	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	59 062		59 062	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	110 157		110 157	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	169 219		169 219	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	13 540		13 540	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	13 540		13 540	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	153 181		153 181	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	166 721		166 721	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

9.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
(en milliers d'euros)							
Solde de clôture (31/12/2021)	324 717						
Gains /pertes de la période (1)	1 430						
Comptabilisés en résultat	1 430						
Comptabilisés en capitaux propres							
Achats de la période	380 729						
Ventes de la période	(239 690)						
Emissions de la période							
Dénouements de la période							
Reclassements de la période							
Variations liées au périmètre de la période							
Transferts							
Transferts vers niveau 3							
Transferts hors niveau 3							
Solde de clôture (30/06/2022)	467 186						

Tableau 2 sur 3 (en milliers d'euros)	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat													
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI					Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes
Solde de clôture (31/12/2021)							171 810							
Gains /pertes de la période (1)							1 430							
Comptabilisés en résultat							1 430							
Comptabilisés en capitaux propres														
Achats de la période							20 730							
Ventes de la période							(1 490)							
Emissions de la période														
Dénouements de la période														
Reclassements de la période														
Variations liées au périmètre de la période														
Transferts														
Transferts vers niveau 3														
Transferts hors niveau 3														
Solde de clôture (30/06/2022)							192 480							

Tableau 3 sur 3

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	1 388
Comptabilisés en résultat	1 388
Comptabilisés en capitaux propres	

9.3 Réformes des indices de référence

Le Groupe Crédit Agricole a mis en œuvre début 2019 un programme pour préparer et encadrer la transition des indices de référence pour l'ensemble de ses activités, avec une déclinaison en projets dédiés dans chaque entité impactée. Ce programme s'est inscrit dans les calendriers et standards définis par les travaux de place - dont certains auxquels le Crédit Agricole a activement participé - et le cadre réglementaire européen (BMR).

Conformément aux recommandations des groupes de travail nationaux et des autorités, le Groupe a privilégié autant que possible des bascules vers les indices alternatifs par anticipation de la disparition des indices de référence tout en visant le respect des échéances fixées par la place voire imposées par les autorités et autant que possible les jalons incitatifs. D'importants investissements et une forte mobilisation des équipes support et des métiers ont été mis en œuvre pour adapter les outils et absorber la charge de travail induite par les transitions, y compris pour la modification des contrats. Il est à noter que les développements informatiques ont été très dépendants du calendrier de détermination des indices alternatifs cibles aux LIBOR et de l'émergence de standards de marché.

Bilan au 30/06/2022 des transitions et évolutions récentes :

La réalisation ordonnée et maîtrisée de ces transitions a été assurée par l'ensemble des actions entreprises depuis 2019. Les travaux menés ont également permis de mettre les entités du Groupe en capacité de gérer les nouvelles offres de produits référençant des RFR (Risk Free Rates).

A l'échelle du Groupe Crédit Agricole, peu de contrats référençant l'EONIA ou les LIBOR CHF, EUR, GBP et JPY n'ont pas pu faire l'objet d'une renégociation contractuelle avant le 31 décembre 2021 ou être basculés sur un indice alternatif par activation de la clause de fallback. Le nombre de contrats encore en cours de renégociation contractuelle pour remplacer l'indice de référence est maintenant insignifiant à l'échelle des entités concernées, a fortiori au niveau du Groupe Crédit Agricole. Aussi, les LIBOR synthétiques ne sont utilisés par le Groupe que pour de très rares contrats.

Gestion des risques :

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence disparaissant ou devenant non représentatifs au 31 décembre 2021 et la mise en conformité avec la réglementation BMR, les travaux du projet ont également porté sur la gestion et le contrôle des risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels, juridiques et conformité en particulier sur le volet protection des clients (prévention du « conduct risk »).

LIBOR USD :

En 2022, les travaux du programme de transition se poursuivent, notamment pour préparer la cessation de la publication du LIBOR USD ou sa non représentativité en juin 2023. Ce volet concerne en premier lieu la banque d'investissement CACIB, entité du Groupe la plus exposée à cet indice pour lequel les transitions des stocks de contrats débutent seulement. Il est anticipé que les transitions interviendront à partir du S1 2023 pour les dérivés et fin juin 2023 pour les dérivés non compensés couverts par le protocole ISDA. La mise en œuvre d'un dispositif législatif pourra être confirmé ultérieurement par les autorités britanniques sachant que les autorités américaines ont pour leur part déjà validé la désignation de taux de remplacement statutaires du LIBOR USD pour les contrats de droit américain.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent être maintenues malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe applique ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture sur les indices concernés, peuvent en bénéficier.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes. Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas dé-comptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme et sous réserve d'équivalence économique.

Au 30 juin 2022, la ventilation par indice de référence significatif des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transiter vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

	LIBOR USD	Autres LIBOR : GBP, JPY et CHF	Autres indices
<i>(en millions d'euros)</i>			
Total des actifs financiers hors dérivés	4 466		
Total des passifs financiers hors dérivés			
Total des notionnels des dérivés			

Les encours en LIBOR USD reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 30/06/2023, date de disparition ou de non représentativité des « tenors » JJ, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois.

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables.

Afin d'identifier les actifs, passifs et dérivés basés sur des indices faisant l'objet d'une transition dans le cadre de la réforme IBOR, la Caisse régionale Brie Picardie a réalisé la collecte sur la base de données de gestion.

10 Parties liées

Sont décrites ci-après les transactions conclues avec les parties liées au cours du premier semestre 2022 :

Prise de participation dans la SCI RIVERY INVEST via la SAS Val Brie Picardie Investissement à hauteur de 99,90 % et via la SAS Val Brie Picardie Gestion à hauteur de 0,10%.

11 Événements postérieurs au 30 juin 2022

La Caisse régionale Brie Picardie n'a pas constaté d'événements postérieurs à la clôture.

4. Rapport des commissaires aux comptes

mazars

61, rue Henri Regnault
92 400 Courbevoie



63, Rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2022

Période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie
Société coopérative à capital et personnel variables
500, rue Saint Fuscien 80000 AMIENS

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2022

Période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne

comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Les Commissaires aux comptes

Mazars
Courbevoie, le 8 août 2022

Franck Boyer
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit
Neuilly-sur-Seine, le 8 août 2022

Jérôme-Eric Gras
Associé

5. Attestation du responsable de l'information financière

Déclaration du responsable du rapport financier semestriel de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes consolidés intermédiaires résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Amiens, le 27 juillet 2022

Le Directeur Général
Guillaume ROUSSEAU

6. Glossaire

Indicateurs Alternatifs de Performance

Indicateur	Définition
Collecte globale	La collecte globale comprend les encours de collecte bilancielle et les encours de collecte tierce.
Charges de fonctionnement nettes	Les Charges de fonctionnement nettes correspondent à la somme des postes « Charges générales d'exploitation » et « Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles » des états financiers.
Taux de Couverture des défauts	Le taux de couverture des défauts correspond aux provisions individuelles et provisions IFRS9 rapportées aux encours défauts vifs. Ces « défauts vifs », définis depuis juin 2020, correspondent à des situations de dégradations avérées qui présentent toujours une anomalie. Le total des défauts est égal à la somme des défauts vifs et des « défauts en période d'observation », qui sont, depuis juin 2020, constitués des dossiers sortis des défauts vifs récemment (généralement moins de trois mois).
Coût du risque (CdR) en bp	Le coût du risque se définit par le rapport entre le coût du risque du S1-2022 annualisé (=CdR S1-22 x 2) et l'encours de crédits à fin juin 2022.
Actif net par titre	L'Actif net par titre correspond au ratio entre les capitaux propres sociaux (en norme française) et le nombre de titres composant le capital social (parts sociales, CCI et CCA).
Résultat net sous-jacent	Le résultat net sous-jacent correspond au résultat net publié duquel a été retraité des éléments spécifiques (i.e. non récurrents ou exceptionnels).



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 500 rue Saint-Fuscien 80095 AMIENS CEDEX 3

487 625 436 RCS AMIENS - Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 022 607